

DIPLÔME D'ÉTAT
D'ARCHITECTE
CONFÉRANT
LE GRADE DE
M A S T E R 2

2016/17

SOMMAIRE

CALENDRIER UNIVERSITAIRE	p. 2
PRÉSENTATION DU 2 ^{ème} CYCLE	p. 4
PRÉSENTATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT.....	p. 8
COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT.....	p. 9
CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME DE LICENCE.....	p. 12
SECOND CYCLE	p. 16
THÉMATIQUES D'APPROFONDISSEMENT	p. 18
ENSEIGNEMENTS THÉMATISÉS SEMESTRE 9.....	p. 20
ENSEIGNEMENTS NON THÉMATISÉS SEMESTRE 9	p. 24
ENSEIGNANTS SEMESTRE 9.....	p. 25
PROJET DE FIN D'ÉTUDES.....	p. 27
ENSEIGNEMENTS THÉMATISÉS SEMESTRE 10	p. 29
ENSEIGNANTS SEMESTRE 10	p. 32
ANNUAIRE ADMINISTRATIF	p. 33

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016 / 17

LICENCE S1 - S3 - S5

	PROJET	COURS
02.09 - 17.09	INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES COMMISSION DE FIN DE DROITS À INSCRIPTION	
15.09	16h - RÉUNION D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ENTRANTE	
19.09 - 24.09	SEMAINE D'ACCUEIL - INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES CYCLES LICENCE ET MASTER	
PREMIER SEMESTRE : 26.09.16 → 28.01.17		
26.09 - 01.10	1 - RENTRÉE PROJET	1 - RENTRÉE COURS
03.10 - 07.10	2	
10.10 - 15.10	3	
17.10 - 22.10	4	
24.10 - 29.10	5	
31.10 - 05.11	6 (MARDI 01.11 FÉRIÉ)	
07.11 - 12.11	7 (VENDREDI 11.11 FÉRIÉ)	
14.11 - 19.11	8	
21.11 - 26.11	9	
28.11 - 03.12	10	
05.12 - 10.12	11	
12.12 - 17.12	12	
VACANCES DE NOËL DU 18.12.16 AU 01.01.17 INCLUS		
02.01 - 07.01	13 - FIN DES COURS	
06.01		
DATE LIMITE DE REMISE DE DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR LES DESTINATIONS NON-EUROPÉENNES ET SCANDINAVES		
09.01 - 14.01	14 - EXAMENS	
16.01 - 21.01	15 - SEMAINE BLANCHE	
SAMEDI 21.01		
TEST D'ESPAGNOL, D'ITALIEN ET D'ALLEMAND POUR LES CANDIDATS À UN SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER EN 2017/18		
23.01 - 28.01	16 - RENDU PROJET	
28.01	JOURNÉE PORTES OUVERTES	
30.01 - 05.02	INTER-SEMESTRE - STAGE	
06.02 - 11.02	INTER-SEMESTRE . STAGE - SOUTIENS INTENSIFS AUX ÉTUDIANTS EN DIFFICULTÉ	
14.02 → 16.02	INTENSIF PLASTIQUE - INTER-SEMESTRE	
18.02 → 21.02	VOYAGE DE 1ÈRE ANNÉE - INTER-SEMESTRE	
20.02 - 25.02	INTER-SEMESTRE - STAGE	
21.02 À 14H		
RÉUNION ADMINISTRATIVE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE AU 2ème SEMESTRE		
24.02 À 16H		
RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE AU 2ème SEMESTRE		
SAMEDI 25.02		
RATTRAPAGES DU 1^{ER} SEMESTRE		

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016 / 17

LICENCE S2 - S4 - S6

	PROJET	COURS
SECOND SEMESTRE : 27.02.17 → 08.07.17		
27.02 - 04.03	1 - RENTRÉE PROJET	1 - RENTRÉE COURS
MARDI 28.02		
DATE LIMITE DE REMISE DE DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR LES DESTINATIONS UE ET NON-UE		
06.03 - 11.03		2
13.03 - 18.03		3
20.03 - 25.03		4
27.03 - 01.04		5
VACANCES DE PRINTEMPS DU 02.04.17 AU 17.04.17 INCLUS		
18.04 - 22.04		6
24.04 - 29.04		7 - FIN DES COURS DE PLASTIQUE DE L1
01.05 - 06.05		8 - (LUNDI 01/05 FÉRIÉ)
08.05 - 13.05		9 - (LUNDI 08/05 FÉRIÉ)
15.05 - 20.05		10
22.05 - 27.05		11 - (JEUDI 25/05 FÉRIÉ - ASCENSION)
29.05 - 03.06		12
05.06 - 10.06		13 - FIN DES COURS (LUNDI 05/06 FÉRIÉ - PENTECÔTE)
12.06 - 17.06		14 - EXAMENS - RENDUS ARTS PLASTIQUES
19.06 - 24.06		15 - SEMAINE BLANCHE
26.06 - 01.07		16 - RENDU DE PROJET
VENDREDI 30.06 - SOUTENANCE RAPPORT D'ÉTUDES		
03.07 - 08.07		VENDREDI 01.07 RATTRAPAGE 2ÈME SEMESTRE
LUNDI 17.07 - JURYS FIN D'ANNÉE		
01.08 - 27.08		FERMETURE ESTIVALE DE L'ENSAPLV

3

Vacances de la Toussaint zone C : du 20 octobre au 2 novembre 2015 - Vacances d'hiver zone C : du 5 février au 19 février 2017 inclus

PRÉSENTATION DU 1^{er} CYCLE

Ce cycle d'initiation au projet doit permettre à l'étudiant d'acquérir les bases :

- d'une culture architecturale ;*
- de la compréhension et de la pratique du projet architectural par la connaissance et l'expérimentation des concepts, méthodes et savoirs fondamentaux qui s'y rapportent ;*
- des processus de conception dans leurs rapports à divers contextes et échelles en référence à des usages, techniques et des temporalités, dans un cadre pédagogique explicite.*

CURSUS Le premier cycle, d'une durée de trois ans, conduit à l'obtention du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence, diplôme de l'enseignement supérieur.

Il s'organise sur 6 semestres indépendants valant 180 ECTS. Il correspond à un bac + 3 années d'études.

Il comporte 4.200 heures dont 2.200 heures encadrées (dévolues au temps d'enseignement « école ») réparties en 19 unités d'enseignement, dont 6 majoritairement consacrées au projet (L.1.1, L.2.2, L.3.6, L.4.10, L.5.13 et L.6.16).

Deux unités comportent des périodes de stage obligatoires (L.4.11 et L.6.19) et 1 comprend un rapport d'études et sa soutenance (L.6.19).

4 **STAGES** Le premier cycle comporte deux stages obligatoires intégrés dans l'enseignement d'une durée totale équivalant à 6 semaines (210 heures) :

- un stage « ouvrier et/ou chantier », d'une durée équivalant à trois semaines (105 heures) valant 3 ECTS, sa validation intervient au semestre 4 en L.4.11,

- un stage de « première pratique », d'une durée équivalant à 3 semaines (105 heures) valant 3 ECTS, sa validation intervient au semestre 6 en L.6.19.

Un guide des stages est à la disposition des étudiants sur le site Internet de l'école.

LANGUES VIVANTES À l'issue des trois années d'enseignement, l'étudiant recevra de l'établissement le certificat d'aptitude à la langue étrangère pour l'architecture qui détaillera les niveaux de compétences clés (compréhensions : orale, écrite, expressions : orale, écrite,) acquis par l'étudiant autour des thèmes architecturaux abordés tout au long du premier cycle. Les étudiants s'inscrivant à l'ENSAPLV, titulaires du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence d'une autre école d'architecture devront présenter soit un certificat attestant leur niveau de langues émis par l'école d'origine, soit un score obtenu à un test linguistique de type TOEFL, IELTS, DELE...

SÉJOURS D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER Les étudiants ont la possibilité d'effectuer un séjour à l'étranger d'un ou de deux semestres dans de nombreux pays européens et/ou dans le reste du monde. Ces séjours d'études s'effectuent dans un cadre réglementé et font l'objet d'un contrat approuvé par l'ENSAPLV. Ce contrat permet à l'étudiant de valider les enseignements suivis à l'étranger dès lors que ceux-ci ont reçu la validation des instances de l'université partenaire. Le moment privilégié pour un départ à l'étranger est la première année du second cycle, mais un départ en troisième année du premier cycle est possible. En tout état de cause, une mobilité réussie nécessite une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil ou à défaut de la langue anglaise.

RAPPORT D'ÉTUDES	Le rapport d'études et sa soutenance équivalent à 4 ECTS. C'est un travail personnel écrit (de synthèse et de réflexion) sur des questionnements menés à partir de travaux déjà effectués, d'enseignement reçus et/ou de stages suivis. Les étudiants sont encadrés par un enseignant du projet architectural et/ou urbain et un enseignant d'une autre discipline à raison de 14 h semestrielles (soit 1 h hebdo.) qui participent à la soutenance. Pour les étudiants en mobilité, l'ENSAPLV a mis en place des dispositions particulières (cf infra).
OBTENTION DU DIPLÔME	C'est la validation par un jury de l'ensemble des unités d'enseignement obtenues dans ce cycle qui permet la délivrance du Diplôme d'Etude en Architecture conférant le grade de Licence.
MÉTHODES PÉDAGOGIQUES	Pour garantir un enseignement homogène aux étudiants, en terme d'attentes et de résultats, entre les différents groupes de projet, l'ENSAPLV tente de rapprocher les méthodes pédagogiques des enseignants, sur la base de thèmes de travaux partagés et d'exercices concertés, de mode d'évaluation récurrent et/ou commun entre les groupes, et ce, par étapes et synthèses successives. Cela permet ainsi aux étudiants de circuler entre les groupes de projet lors d'échanges programmés et d'appréhender au quotidien les méthodes pédagogiques de leurs groupes afin de stimuler une approche critique fondée.
SEMAINE D'ACCUEIL	Chaque année, une semaine d'accueil pour les étudiants de première année est organisée (cf calendrier universitaire). Elle leur permet de prendre connaissance de l'école, de rencontrer des personnels administratifs, les services offerts (bibliothèque, centre de documentation...) Une trentaine de promenades/découvertes sont prévues dans Paris et sa banlieue (déambulations urbaines ou visites d'édifices) avec des enseignants, afin de constituer un moment de référence mutualisé pour le commencement des enseignements. Chaque étudiant participe au minimum à deux promenades. En fin de semaine, une activité pédagogique commune à tous les enseignements de première année est organisée pour l'ensemble de la promotion et coordonnée par un petit nombre d'enseignants, avec une exposition des travaux réalisés.
VOYAGE DE 1ÈRE ANNÉE	Un voyage d'études de quatre jours est programmé à l'étranger. Le programme de ce voyage d'études est élaboré collectivement par l'ensemble des enseignants de projet de première année dans un croisement, de rencontre et d'ouverture entre les différentes disciplines, notamment les arts plastiques et les sciences humaines et sociales. Il comprend également la visite de sites urbains, de références architecturales modernes et contemporaines, la découverte d'un pays innovant et très créatif sur le plan de l'architecture actuelle.

PREMIER CYCLE

ANNÉE 1

PRÉSENTATION ET OBJECTIFS

La première année présente une structure d'enseignement particulière. Elle affirme et traduit le modèle humaniste et universitaire de l'enseignement de l'architecture dispensé à l'ENSAPLV.

Au premier semestre, une seule unité d'enseignement regroupe tous les enseignements.

Il s'agit de faire comprendre « au commencement », au travers de la première unité d'enseignement que l'architecture est une discipline qui se nourrit et synthétise l'ensemble des domaines de connaissances enseignés à l'école. Cette structure permet de globaliser les approches pédagogiques, de faire converger les contenus, les objectifs et les modalités d'évaluation. Il s'agit ainsi de mieux apprécier les résultats obtenus par les étudiants dans tous les champs disciplinaires. L'unité d'enseignement du premier semestre reflète en effet la diversité et la complémentarité des approches pédagogiques mises en oeuvre à l'École : projet et théories d'architecture, construction, histoire et sciences humaines, expression plastique et représentation.

Cette unité permet dans le dialogue et l'échange, une évaluation sereine des parcours pédagogiques, pour des étudiants issus de contextes différents. Ainsi, il est donné une importance particulière à un jury d'évaluation en fin de premier semestre à même d'évaluer les résultats dans leur globalité, de juger de la pertinence des parcours individuels de chaque étudiant et d'orienter les étudiants en difficulté dans une ou plusieurs matières.

Au second semestre, le découpage en quatre unités d'enseignement affirme, en regard de la proposition pédagogique du premier semestre, une certaine autonomie des champs disciplinaires qui participent de l'enseignement de l'architecture. Les langues vivantes sont associées à l'unité d'enseignement de projet et de théories dans la mesure où le perfectionnement se fait autour du commentaire et de la description du projet dans la langue étudiée.

Cette structure d'enseignements introduit les principes des grilles d'enseignements des semestres suivants. C'est bien ainsi sur l'ensemble de l'année entre convergences globales et approches plus spécifiques des enseignements, que se construit progressivement une autonomisation de l'étudiant et une évaluation qui accompagne au plus près le parcours et la personnalité de l'étudiant.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le projet pédagogique prévoit la mise en place d'une procédure d'évaluation des aptitudes à poursuivre les études au-delà de la première année en offrant aux étudiants la possibilité d'accomplir sur l'année complète des parcours qui peuvent s'avérer parfois discontinus. Ce dispositif permet aux étudiants de progresser, même si des lacunes partielles apparaissent au premier semestre, en particulier dans les exercices de projet. Cependant, le cursus offre également à l'étudiant la possibilité de conserver les unités d'enseignements acquises au second semestre.

Dans les enseignements d'initiation au projet, l'évaluation du niveau des étudiants s'effectue ainsi au terme des deux périodes respectives de 16 semaines, suffisantes pour mesurer leurs aptitudes à poursuivre leurs études d'architecture. Les étudiants sont répartis en douze groupes de projet (variable en fonction des effectifs - avec deux enseignants par groupe) et en ateliers de perception et langage plastique (avec un enseignant par groupe), soit environ 25 étudiants par groupe.

Ils conservent cette inscription tout au long des deux semestres, ce qui permet un suivi personnalisé des étudiants en difficulté. Un jury commun à l'ensemble des unités d'enseignements se réunit à la fin de chaque semestre pour décider de l'orientation future des étudiants en difficulté.

Afin de limiter l'échec aux seuls étudiants manifestement mal orientés, deux modalités pratiques sont prévues pour les étudiants en difficulté :

- un entretien individuel à l'issue du jury du premier semestre ;
- la possibilité de poursuivre les unités d'enseignements du second semestre, cependant l'unité d'enseignement relative au projet ne peut être suivie en cas d'échec à l'enseignement de projet du premier semestre.

Ce dispositif permet, à la fois de garantir la progressivité de la formation spécifique au projet d'architecture et laisse la possibilité à tous les étudiants de première année de poursuivre leur formation sur les deux semestres.

PREMIER CYCLE

ANNÉE 2

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT

La seconde année est organisée en 4 unités d'enseignement au semestre 3 et 3 unités d'enseignement au semestre 4. L'enseignement de seconde année s'inscrit dans la continuité de celui de première année et constitue une étape dans la préparation du cursus des cycles ultérieurs de l'enseignement de l'architecture. Les domaines d'enseignements sont similaires à la première année : la démarche de compréhension, la lecture et l'analyse de l'espace architectural, la lecture et l'analyse du contexte et du milieu, la démarche de conception et de formalisation de l'espace, la connaissance des composantes techniques du projet architectural, les éléments de théories et de doctrines architecturales, l'histoire et la culture architecturale, la connaissance et l'apprentissage des moyens de représentation de l'espace, de l'édifice et de la ville. La seconde année introduit donc une nouvelle approche : l'élargissement et une première synthèse dans l'initiation du projet. Elle est le temps du premier questionnement sur les choix qu'impose la démarche de conception architecturale, dans le contexte de la ville contemporaine et de son histoire.

8

Elle implique, pour l'étudiant, la nécessité d'engager une réflexion sur l'élaboration d'une démarche personnelle d'analyse des situations et des modes d'intervention mis à sa disposition dans le cadre du projet, de manière plus autonome qu'en première année. Tout en approfondissant l'apprentissage des outils de lecture et de conception de l'espace, au service de l'aménagement urbain et paysager, tant au niveau de l'édifice, des espaces bâtis que des espaces publics ou non bâtis.

Il s'agit pour l'étudiant de se confronter à diverses cultures et approches de conception témoignant de la compréhension des prises de position dont témoignent les démarches spatiales contemporaines.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

En seconde année, l'apprentissage du projet d'architecture explore de manière plus rigoureuse la prise en compte des différentes composantes du projet architectural. Il est également l'occasion de travaux d'analyse approfondis et détaillés, portant sur des édifices choisis avec les enseignants. Destiné à être présenté en public à l'ensemble du groupe de projet et commenté à cette occasion par les enseignants, par le ou les étudiants responsables, le travail est encadré par un enseignant tout au long de son élaboration. Il est évalué et fait l'objet d'une synthèse sous la forme d'une plaquette. La prise en compte dans la conception des moyens de représentation détaillés, des aspects techniques de la structure de l'espace, de la maîtrise des éléments de la construction et des matériaux, de la géométrie est renforcée par l'organisation d'exercices de travaux dirigés transversaux aux groupes d'initiation au projet et aux enseignements de construction.

L'enseignement du projet est dispensé dans le cadre d'une journée commune aux différents groupes de projet, par plusieurs équipes d'enseignants proposant diverses démarches pédagogiques, entre lesquelles l'étudiant effectue son choix, mais qui proposent des thématiques communes sur la base d'une plate-forme d'exercices communs précisés en début de semestre.

Les étudiants sont répartis en groupes de projet (variables en fonction des effectifs - avec deux enseignants par groupe) et en ateliers de perception et langage plastique (avec un enseignant par groupe), soit environ 25-30 étudiants par groupe ainsi qu'en travaux dirigés de sciences humaines. Ils conservent cette inscription tout au long des deux semestres. Il est encore l'occasion d'exercices de projet thématiques, de durée et d'importance variable, circonscrits à des approches particulières intégrant des degrés croissants de contraintes axés sur la cohérence globale de la démarche et la pertinence du sens dans un contexte avéré, mais qui n'ont pas comme en second cycle l'ambition de parvenir à des projets totalement aboutis. Régulièrement, des rencontres entre les différents groupes de projet sont organisées afin de permettre des échanges et des confrontations entre les différentes approches. Elles se concluent par une exposition collective des travaux des étudiants. Des jurys d'évaluation semestrielle peuvent faire appel à des enseignants supplémentaires, en particuliers d'autres enseignements d'initiation, ou même des personnalités extérieures ayant des expériences d'enseignement confirmées.

9

STAGE OUVRIER ET/OU CHANTIER

Ce stage, d'une durée équivalant à 3 semaines (105 heures), vaut 3 crédits ECTS et se situe de façon privilégiée dans le domaine du « faire » et de la réalisation d'un projet élaboré antérieurement par d'autres acteurs. Il offre à l'étudiant l'occasion de la découverte et de l'étude d'un moment particulier (celui où l'idée et le dessin deviennent une réalité construite) et des relations entre maître d'oeuvre et entrepreneur ou artisan. Le stage « ouvrier » place l'étudiant au coeur de la réalisation dont il devient temporairement un acteur. Le stage peut être effectué dans toute structure impliquée dans la réalisation d'un projet, à l'exclusion du maître d'oeuvre de celui-ci. Sa validation intervient au semestre 4 en L.4.11 sous réserve de la remise de la fiche de validation de stage et de la production d'un rapport de stage conforme aux indications données dans le « guide des stages ».

PREMIER CYCLE

ANNÉE 3

OBJECTIFS D'ENSEIGNEMENT

La troisième année est organisée en 3 unités d'enseignements au semestre 5 et 4 unités d'enseignements au semestre 6.

Les enseignements de troisième année assurent une progressivité des acquisitions. L'enseignement du projet permet de donner aux étudiants les outils de conception et une culture architecturale centrés autour de la question du projet d'habitat individuel et/ou collectif dans un site urbain constitué. Après avoir exploré les modes fondamentaux de la constitution du logement et les dispositifs de groupement, les liens formateurs entre la ville et le logement pourront se concrétiser.

Au semestre 6, l'enseignement de projet a pour objectif de faire découvrir aux étudiants le rapport existant entre le projet urbain et le projet architectural et permet de situer leur savoir-faire dans la fabrication de la ville. Il apporte les éléments de culture urbaine nécessaire à la connaissance des principes de la ville traditionnelle, condition pour comprendre la ville actuelle en analysant ses sources théoriques et pratiques. Tous les enseignements sont organisés autour du projet architectural et des disciplines qui concourent à l'architecture. Ils conduisent au diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence.

Cette année comporte également le stage de première pratique, d'une durée de trois semaines qui doit être effectué pendant l'inter-semestre.

Enfin, un rapport d'études est demandé ; il s'agit d'un travail écrit soumis à une soutenance. Pour équilibrer les groupes de projet, une commission d'enseignants étudie les différents voeux et équilibrent les différents groupes de projet. Les autres enseignements sont choisis en fonction du propre emploi du temps composé par l'étudiant.

La troisième année est différente des deux premières années, dans la mesure où les étudiants émettent des voeux afin de choisir leurs groupes, avec un ordre préférentiel de choix pour permettre une répartition équilibrée des groupes, et leurs parcours.

Par ailleurs, un étudiant peut débiter son semestre 5 par l'enseignement de l'informatique puis au semestre 6 s'inscrire à l'enseignement de démarches plastiques. Dans tous les cas, l'inscription à l'enseignement d'histoire de l'architecture moderne et contemporaine est obligatoire au semestre 5.

Le moment privilégié pour un départ à l'étranger est la première année du second cycle, mais un départ en troisième année du premier cycle est possible. En tout état de cause, une mobilité réussie nécessite une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil ou à défaut de la langue anglaise.

**STAGE DE
PREMIÈRE
PRATIQUE**

De manière complémentaire au stage « ouvrier et/ ou chantier », le stage de « première pratique » doit contribuer à « appréhender la diversité des pratiques professionnelles ».

D'une durée équivalant à 3 semaines (105 heures), valant 3 crédits ECTS, le stage doit être pensé en complémentarité et permettre la découverte d'autres acteurs, d'autres thématiques, d'autres domaines d'intervention, d'autres échelles...

L'éventail des structures d'accueil possibles est très large, la maîtrise d'oeuvre exercée à titre privé et libéral, et appliquée à l'édification de bâtiments n'étant qu'une activité professionnelle parmi d'autres.

Ce stage peut être effectué dans toutes les structures de conception, de production, de gestion, d'étude, de protection, de valorisation, etc. de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage.

Sa validation intervient au semestre 6 en L.6.19 « Stage et Rapport d'études » sous réserve de la remise de la fiche de validation de stage et de la production d'un rapport de stage conforme aux indications données dans le « guide des stages ».

**OBTENTION
DU DIPLÔME**

Le premier cycle s'achève par l'élaboration et la soutenance d'un rapport d'études individuel présenté devant des équipes pédagogiques responsables de l'unité d'enseignement L.6.19.

Cette soutenance permet de présenter la synthèse des travaux académiques et des stages réalisés par l'étudiant au cours de son premier cycle d'études.

C'est la validation par un jury de l'ensemble des unités d'enseignement obtenues dans ce cycle qui permet la délivrance du Diplôme d'Etude en Architecture conférant le grade de Licence.

COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

PREMIER CYCLE LICENCE ANNÉE 1 - SEMESTRE 1

UE	Enseignements associés	Caract.	Nb. de semaine	Nb. d'heures encadrées par mode pédagogique			Heures semest. encadrées	Heures semaine	Heures travail perso.	Coef.	Total ECTS
				CM	TD	Prjt					
L.1.1	Initiation au projet d'architecture	Oblig.	16			104	104	6,5	156	0,33	30
	Théories de l'architecture et de la ville	Oblig.	14	21			21	1,5	29	0,07	
	Matières, matériaux	Oblig.	14	21	9		30	2	60	0,1	
	Construction générale 1 Technologie de l'édifice	Oblig.	14	21	9		30	2	60	0,1	
	Morphologie structurale	Oblig.	14	6	15		21	1,5	29	0,06	
	Histoire de l'architecture et de la ville	Oblig.	14	16	12		28	2	22	0,07	
	Sciences humaines et sociales	Oblig.	14	21	14		35	2,5	25	0,07	
	Perception et langage plastique	Oblig.	14		49		49	3,5	41	0,1	
	Dessin d'architecture	Oblig.	14		49		49	3,5	41	0,1	
	TOTAL L.1.1				106	145	104	367	25	463	
TUE	TOTAL SEMESTRE			106	145	104	367	25	463		30

PREMIER CYCLE LICENCE

ANNÉE 1 - SEMESTRE 2

UE	Enseignements associés	Caract.	Nb. de semaine	Nb. d'heures encadrées par mode pédagogique			Heures semest. encadrées	Heures semaine	Heures travail perso.	Coef.	Total ECTS
				CM	TD	Prjt					
L.2.2 - INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE - 14 ECTS											
	Initiation au projet d'architecture	Oblig.	16			104	104	6,5	156	0,7	14
	Théories de l'architecture et de la ville	Oblig.	14	21			21	1,5	29	0,15	
	Langues vivantes	Oblig.	14	14	14		28	2	22	0,15	
	Voyage d'études	Oblig.									
	TOTAL L.2.2			35	14	104	153	10	207	1	
L.2.3 - CONSTRUCTION - 5 ECTS											
	Matériaux - produits du bâtiment	Oblig.	14	21	9		30	2	30	0,4	5
	Construction générale 2	Oblig.	14	21	9		30	2	30	0,4	
	Histoire de la construction	Oblig.	14	14			14	1	16	0,2	
	TOTAL L.2.3			56	18		74	5	76	1	
L.2.4 - HISTOIRE ET SCIENCES HUMAINES - 5 ECTS											
	Histoire de l'architecture et de la ville	Oblig.	14	28			28	2	35	0,5	5
	Sciences humaines et sociales	Oblig.	14	21	14		35	2,5	30	0,5	
	TOTAL L.2.4			49	14		63	4,5	65	1	
L.2.5 - EXPRESSION PLASTIQUE ET REPRÉSENTATION - 6 ECTS											
	Perception et langage plastique	Oblig.	14		49		49	3,5	26	0,5	6
	Géométrie descriptive	Oblig.	14		49		49	3,5	41	0,5	
	TOTAL L.2.5				98		98	7	67	1	
4UE	TOTAL SEMESTRE 2			133	158	104	388	26,5	415		30
	TOTAL ANNÉE 1			246	289	208	755		878		60

PREMIER CYCLE LICENCE

ANNÉE 2 - SEMESTRE 3

UE	Enseignements associés	Caract.	Nb. de semaine	Nb. d'heures encadrées par mode pédagogique			Heures semest. encadrées	Heures semaine	Heures travail personnel	Coef.	Total ECTS
				CM	TD	Prjt					
L.3.6 - INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE - 14 ECTS											
	Apprentissage du projet d'architecture	Oblig. (choix)	16			112	112	7	168	0,7	14
	Théories de l'architecture et de la ville (philosophie)	Oblig.	14	17,5			17,5	1,25	32,5	0,15	
	Géographie	Oblig. (choix)	14	14	14		28	2	22	0,15	
	TOTAL L.3.6			31,5	14	112	157,5	10,25	222,5	1	
L.3.7 - CONSTRUCTION ET REPRÉSENTATION - 7 ECTS											
	Structure 1	Oblig.	14	21	9		30	2	21	0,3	7
	Ambiances 1	Oblig.	14	21	9		30	2	21	0,3	
	Géométrie des projections	Oblig.	14		49		49	3,5	41	0,4	
	TOTAL L.3.7			42	67		109	7,5	83	1	
L.3.8 - HISTOIRE ET SCIENCES HUMAINES - 5 ECTS											
	Histoire et théories de l'architecture	Oblig. (choix)	14	21			21	1,5	29	0,35	5
	Sciences humaines et sociales	Oblig. (choix)	14	21			21	1,5	29	0,35	
	Philosophie	Oblig.	14	17,5			17,5	1,25	12,5	0,30	
	TOTAL L.3.8			59,5			59,5	4,25	70,5	1	
L.3.9 - EXPRESSION PLASTIQUE ET REPRÉSENTATION - 6 ECTS											
	Perception et langage plastique	Oblig. (choix)	14		49		49	3,5	51	0,75	4
	Option thématique (semaine)	Oblig. (choix)	1	7	28		35		15	0,25	
	TOTAL L.3.9			7	77		84	3,5	66	1	
4UE	TOTAL SEMESTRE 3			133	165	112	410	25,5	442		30

PREMIER CYCLE LICENCE

ANNÉE 2 - SEMESTRE 4

UE	Enseignements associés	Caract.	Nb. de se-main	Nb. d'heures encadrées par mode pédagogique			Heures semest. encadrées	Heures semaine	Heures travail perso.	Coef.	Total ECTS
				CM	TD	Prjt					
L.4.10 - INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE - 14 ECTS											
	Apprentissage du projet d'architecture	Oblig. (choix)	16			105	105	6,5	157,5	0,7	16
	Histoire et théories de l'architecture et de la ville	Oblig.	14	21			21	1,5	24	0,1	
	Langues vivantes	Oblig. (choix)	14	14	14		28	2	14	0,1	
	Ambiance 2	Oblig.	14	21	9		30	2	15	0,1	
	TOTAL L.4.10			56	23	105	184	12	210,5	1	
L.4.11 - STRUCTURE ET DESSIN INFORMATIQUE - 8 ECTS											
	Structure 2	Oblig.	14	21	9		30	2	20	0,2	8
	Dessin informatique	Oblig.	14		49		49	3,5	36	0,4	
	Stage ouvrier et/ou chantier	Oblig.							105	0,4	
	TOTAL L.4.11			21	58		79	5,5	161	1	
L.4.12 - HISTOIRE, SCIENCES HUMAINES ET EXPRESSION PLASTIQUE - 6 ECTS											
	Histoire et théories de l'architecture	Oblig. (choix)	14	28			28	2	22	0,3	6
	Sciences humaines et sociales	Oblig. (choix)	14	21	7		28	2	28	0,35	
	Perception et langage plastique	Oblig. (choix)	14		49		49	3,5	11	0,35	
	TOTAL L.4.12			49	56		105	7,5	61	1	
3UE	TOTAL SEMESTRE 2			126	137	105	368	25	432,5		30
	TOTAL ANNÉE 2			266	295	217	778		874,5		60

PREMIER CYCLE LICENCE

ANNÉE 3 - SEMESTRE 5

UE	Enseignements associés	Caract.	Nb. de semaine	Nb. d'heures encadrées par mode pédagogique			Heures semest. encadrées.	Heures sem.	Heures travail perso.	Coef.	Total ECTS
				CM	TD	Prjt					
L.5.13 - PROJET D'ARCHITECTURE - 14 ECTS											
	Architecture de l'édifice	Oblig. (choix)	16			120	120	7,5	180	0,7	14
	Cours transversal : l'habitat collectif	Oblig.	14	21	7		28	2	22	0,15	
	Langues vivantes	Oblig. (choix)	14	14	14		28	2	22	0,15	
	TOTAL L.5.13			35	21	120	176	11,5	224	1	
L.5.14 - CONSTRUCTION - 9 ECTS											
	Construction générale 3	Oblig.	14	21			21	1,5	54	0,3	9
	Ambiance 3	Oblig.	14	21	9		30	1,5	45	0,3	
	Analyse constructive	Oblig.	14		24		24	2	51	0,4	
	TOTAL L.5.14			42	36		75	5	15	1	
L.5.15 - INFORMATIQUE OU EXPRESSION PLASTIQUE ET HISTOIRE - 7 ECTS											
	Informatique OU	Oblig.	14	21	35		56	4	49	0,6	7
	Démarches plastiques	Oblig. (choix)	14		98		98	7	77	0,6	
	Histoire	Oblig.	14	28	14		42	3	38	0,4	
	TOTAL L.5.15			49	49 ou 112		98 ou 140	7 ou 10	87 ou 115	1	
3UE	TOTAL SEMESTRE 5			126	106 ou 169	120	349 ou 391	23,5 ou 26,5	461 ou 489		30

PREMIER CYCLE LICENCE

ANNÉE 3 - SEMESTRE 6

UE	Enseignements associés	Caract.	Nb. de semaine	Nb. d'heures encadrées par mode pédagogique			Heures semest. enc.	Heures sem.	Heures travail perso.	Coef.	Total ECTS
				CM	TD	Prjt					
L. 6.16- PROJET D'ARCHITECTURE - 14 ECTS											
	Ville, analyse urbaine et édifice	Oblig. (choix)	16			112,5	112,5	7	168,75	0,85	12
	Cours transversal : formes urbaines	Oblig.	14	21	7		28	2	22	0,15	
	TOTAL L.6.16			21	7	112,5	140,5	9	195,22	1	
L.6.17 - HISTOIRE ET SCIENCES HUMAINES - 3 ECTS											
	Histoire de l'architecture et de la ville	Oblig.	14	21			21	1,5	21	0,5	3
	Philosophie	Oblig.	14	21			21	1,5	21	0,5	
	TOTAL L.6.17			42			42	3	42	1	
L.6.18 - INFORMATIQUE OU EXPRESSION PLASTIQUE ET CONSTRUCTION - 8 ECTS											
	Informatique OU	Oblig.	14	21	35		56	4	49	0,5	8
	Démarches plastiques	Oblig. (choix)	14		98		98	7	77	0,5	
	Construction générale 3	Oblig.	14	21			21	1,5	21	0,25	
	Ambiance 4 Acoustique	Oblig.	14	21			21	1,5	21	0,25	
	TOTAL L.6.18			63	42 ou 105		98 ou 140	7,5 ou 10,5	91 ou 119	1	
L.6.19 - RAPPORT DE STAGE ET RAPPORT D'ÉTUDES - 7 ECTS											
	Stage de 1ère pratique	Oblig.							105	0,4	7
	Rapport d'études (métho.) et sa soutenance	Oblig. (choix)	14	14			14	1	100	0,6	
	TOTAL L.6.19			14			14	1	205	1	
4UE	TOTAL SEMESTRE 6			140	42 ou 105	112,5	294,5 ou 336,5	19,5 ou 22,5	528,75 ou 556,75		30
	TOTAL ANNÉE 3			266		232,5	685,5		1017,75		60
	TOTAL GÉNÉRAL 1^{ER} CYCLE					657,5	2218,5		2770,25		

CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME DE LICENCE

18

UE	ENSEIGNEMENTS	COEFFS	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS	
SEMESTRE 1	L.1.1	Initiation au projet	0,33	Note minimale $\geq 10/20$	30
		Théories de l'architecture et de la ville	0,07	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Matières matériaux	0,1		
		Construction générale 1 technologie de l'édifice	0,1		
		Morphologie structurale	0,06		
		Histoire de l'architecture et de la ville	0,07		
		Sciences humaines et sociales	0,07		
		Perception et langage plastique	0,1		
		Dessin d'architecture	0,1		
		Total L1-1	1		
1UE	Total semestre 1			30	

	UE	ENSEIGNEMENTS	COEFFS	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS	
SEMESTRE 2	L.2.2	Initiation au projet d'architecture	0,7	Note $\geq 10/20$	14	
		Théories de l'architecture et de la ville	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage		
		Langues vivantes	0,15			
		Voyage d'étude				
		Total L2-2	1			
	L.2.3	Matériaux-produits du bâtiment	0,4	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	5	
		Construction générale 2	0,4			
		Histoire de la construction	0,2			
		Total L2-3	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	L.2.4	Histoire de l'architecture et de la ville	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	5	
		Sciences humaines et sociales	0,5			
		Total L2-4	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	L.2.5	Perception et langage plastique	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6	
		Géométrie descriptive	0,5			
		Total L2-5	1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
	4 UE	Total semestre 2				30
			Total année L1			60

19

ÉTUDIANTS DE L1

CONDITIONS DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 aux 5 unités d'enseignements (UEL) de L1, soit un total de 60 crédits ECTS

Est autorisé à titre dérogatoire à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant validé au moins 48 ECTS et obligatoirement les 2 UE du projet (UEL11 et UEL22). Dans ce cas, l'inscription et la validation des UE manquantes doivent être effectuées en priorité. Les UE validées sont capitalisables.

Tout étudiant ayant validé moins de 48 ECTS n'est pas admis à s'inscrire dans l'année supérieure et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 12/20$ pourront être conservées.

SEMESTRE 3	UE	ENSEIGNEMENTS	COEFFS	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS	
	L.3.6	Apprentissage du projet d'architecture		0,7	Note $\geq 10/20$	14
		Théories de l'architecture et de la ville		0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Géographie		0,15		
		Total L3-6		1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.3.7	Structures 1		0,3	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	7
		Ambiances 1		0,3		
Géométrie des projections			0,4			
Total L3-7			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
L.3.8	Histoire et théorie de l'architecture		0,35	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	5	
	Sciences humaines et sociales		0,35			
	Philosophie		0,30			
	Total L3-8		1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
L.3.9	Perception et langage plastique		0,75	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	4	
	Option thématique (semaine)		0,25			
	Total L3-9		1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
4 UE	Total semestre 3				30	

SEMESTRE 4	L.4.10	Apprentissage du projet d'architecture		0,7	Note $\geq 10/20$	16
		Histoire et théories de l'architecture et de la ville		0,1	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Langues vivantes		0,1		
		Ambiance 2				
		Total L.4.10		1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.4.11	Structure 3		0,2	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	8
		Dessin informatique		0,4		
		Stage Ouvrier et\ou Chantier		0,4	Pas de note validé ou non	
		Total L.4.11		1	Moyenne UE $\geq 10/20$ + stage validé	
	L.4.12	Histoire et théorie de l'architecture		0,3	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	6
		Sciences humaines et sociales		0,35		
		Perception et langage plastique		0,35		
		Total L.4.12		1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	3 UE	Total semestre 4				30
	TOTAL ANNEE 2					60

ÉTUDIANTS DE L2

Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 aux 7 unités d'enseignements (UEL) de L2, soit un total de 60 crédits ECTS

Est autorisé à titre dérogatoire à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant validé au moins 48 ECTS et obligatoirement les 2 UE du projet (UEL36 et UEL410). Dans ce cas, l'inscription et la validation des UE manquantes doivent être effectuées en priorité. Les UE validées sont capitalisables.

Tout étudiant ayant validé moins de 48 ECTS n'est pas admis à s'inscrire dans l'année supérieure et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 12/20$ pourront être conservées.

SEMESTRE 5	UE	ENSEIGNEMENTS	COEFF.	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS
	L.5.13	Architecture de l'édifice	0,7	Note $\geq 10/20$	14
		Cours transversal : l'habitat collectif	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Langues vivantes	0,15		
		Total L.5.13	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.5.14	Construction générale 3	0,3	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	9
		Ambiance 3	0,3		
		Analyse constructive	0,4		
		Total L.5.14	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.5.15	Informatique OU	0,6	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	7
Démarches plastiques		0,6			
Histoire		0,4			
Total L.5.15A		1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
3 UE	Total semestre 5			30	

SEMESTRE 6	UE	ENSEIGNEMENTS	COEFF.	CONDITIONS DE VALIDATION	ECTS
	L.6.16	Ville, analyse urbaine et édifice	0,85	Note $\geq 10/20$	12
		Cours transversal : formes urbaines	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	
		Total L.6.16	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.6.17	Histoire de l'architecture et de la ville	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3
		Philosophie	0,5		
		Total L.6.17	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.6.18	Informatique OU	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	8
		Démarches plastiques	0,5		
		Construction générale 3	0,25		
		Ambiance 4 Acoustique	0,25		
		Total L.6.18A	1	Moyenne UE $\geq 10/20$	
	L.6.19	Stage de 1ère pratique	0,4	Pas de note : validé ou non	9
		Rapport d'études (métho.) et sa soutenance	0,6	Note $\geq 10/20$	
		Total L.6.19	1	Moyenne UE $\geq 10/20$ + stage validé	
	4 UE	Total semestre 6			30
	TOTAL ANNEE 3				60
	TOTAL GENERAL 1er CYCLE				180

21

ÉTUDIANTS DE L3

Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure c'est à dire en 1ère année du cycle master, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 à l'ensemble des UE du cycle licence et donc la totalité des 180 ECTS y compris les 2 stages obligatoires et le rapport d'études. Tout étudiant ayant validé moins de 180 ECTS n'est pas admis à s'inscrire en cycle master et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE non obtenues est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 12/20$ pourront être conservées. Aucun chevauchement de cycle n'est possible

RATTRAPAGES

Pour tous les enseignements à l'exception du projet d'architecture, une 2ème session de contrôle des connaissances est organisée, l'une à la fin du premier semestre et l'autre à la fin du second semestre.

Cette session de rattrapage est organisée sur une seule journée fixée au calendrier universitaire de l'année en cours.

En général il s'agit d'un samedi à la fin de l'inter-semestre pour les rattrapages du 1er semestre et d'un vendredi en juillet après les PFE pour les rattrapages du 2ème semestre.

- Les étudiants ayant obtenu une note éliminatoire c'est à dire inférieure à 8/20 doivent obligatoirement passer le rattrapage

- Les étudiants ayant obtenu une note comprise entre 8/20 et 9,99/20 peuvent ou non passer les épreuves de rattrapage en fonction de la note finale pondérée obtenue dans l'unité d'enseignement. (cf coefficients de pondération)

La note de rattrapage ne peut être inférieure à la note de la première session.

CONDITIONS GÉNÉRALES d'attribution du diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence

Le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence est délivré au vu de la validation de l'ensemble des UE constitutives de la formation et de la validation des 180 ECTS par un jury qui siège au mois de juillet après la session de rattrapage du 2ème semestre.

Le jury peut à titre exceptionnel de valider une unité d'enseignement dont la moyenne se situe entre 9.50/20 et 9.99/20.

Il peut par ailleurs attribuer un point de jury pour atteindre la moyenne de 10/20.

Les délibérations du jury sont souveraines.

DROITS À INSCRIPTION EN CYCLE LICENCE

Un étudiant peut prendre au maximum quatre inscriptions administratives annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'études en architecture.

Un étudiant qui a bénéficié en 1ère année du premier cycle de deux inscriptions annuelles et qui n'a pas été admis dans l'année supérieure n'est pas autorisé à se réinscrire dans cette année.

A titre exceptionnel, le directeur peut autoriser un étudiant ayant épuisé ses droits à inscription à bénéficier d'une inscription supplémentaire sur proposition d'une commission pédagogique compétente. Cette commission qui se réunit au mois de septembre entend les étudiants concernés lors d'un entretien individuel et apprécie les motifs et justificatifs présentés par ces derniers.

Les étudiants ayant épuisé leurs droits à inscription en premier cycle bénéficient à nouveau de cette possibilité après une interruption de leurs études de trois années et dans les conditions prévues aux premiers alinéas des articles 3 et 5 de l'arrêté du 20 juillet 2005 susvisé relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence.

En vue de leur réorientation, les étudiants qui ne sont pas admis dans l'année ou le cycle supérieur peuvent bénéficier d'une attestation établie par le directeur précisant les semestres ou UE acquis avec les crédits ECTS s'y rattachant et les notes obtenues.

ATTENTION !

**LE PROJET D'ARCHITECTURE N'EST NI
COMPENSABLE NI RATTRAPABLE IL FAUT
IMPERATIVEMENT OBTENIR 10/20**

ORGANISATION DES STAGES

STAGE OUVRIER ET/OU CHANTIER

Les deux périodes de stages obligatoires sont destinées à appréhender la diversité des pratiques professionnelles. Il s'agit des stages d'observation qui doivent être pensés en complémentarité pour permettre la découverte de différents acteurs, thématiques, domaines d'intervention, d'échelles... Comptées en semaines, elles sont réparties sur l'ensemble du premier cycle, réduisant la durée de chaque semestre à 16 semaines (15 semaines au semestre 4 et au semestre 6). Les intersemestres représentent ainsi pour l'étudiant, un temps privilégié pour effectuer ses stages. Le temps des stages n'est pas compris dans le travail encadré mais dans le temps de travail personnel. Les 2200 heures de travail encadré sont donc dévolues au temps d'enseignement « école ».

L'OBJECTIF

Le stage « ouvrier et/ou chantier » est l'occasion privilégiée de la découverte et de l'observation du chantier, moment particulier où l'idée et le dessin d'un projet élaboré antérieurement par d'autres acteurs deviennent une réalité construite. Le chantier peut être de construction, de rénovation, de restauration, de finition, de décoration, de fouilles archéologiques, voire de démolition. Ce stage peut être effectué dans toute structure concernée par le chantier : maître d'ouvrage, maître d'oeuvre, bureau d'études techniques, entreprise, artisan, bureau de contrôle, etc. Il est positionné en deuxième année du premier cycle et peut être effectué dans les semaines réservées, à temps plein ou à temps partiel.

23

LES MODALITÉS DE SUIVI

Le stage est encadré et suivi par un maître de stage dans la structure d'accueil et par le tuteur de stage (l'enseignant responsable choisi par l'étudiant) pour l'école. Il est validé au sein de l'unité d'enseignement L.4.11 du semestre 4 par l'enseignant tuteur de stage sous réserve de la remise de la fiche de validation du stage dûment remplie par le maître de stage et de la production d'un rapport de stage établi selon les indications figurant dans le guide des stages.

LE TUTEUR DE STAGE

En fonction de l'orientation pédagogique qu'il souhaite donner à son stage, l'étudiant choisit un enseignant tuteur de stage au sein de l'unité d'enseignement. Ensemble, ils définissent le projet pédagogique du stage puis tout au long de celui-ci, l'étudiant saisit l'enseignant tuteur de stage et la commission des stages de toute question relative au déroulement du stage. L'enseignant tuteur de stage est l'interlocuteur privilégié de l'étudiant stagiaire pour l'élaboration du rapport de stage.

LA DURÉE DU STAGE

La durée du stage est de 3 semaines minimum ou de 105 heures.

L'OBJECTIF

L'éventail des structures d'accueil possibles est très large : toutes les structures de conception, de production, de gestion, d'études, de protection... d'architecture, d'urbanisme et du paysage. Il fait partie intégrante du cursus proposé aux étudiants et à ce titre, il doit être clairement identifié dans sa liaison avec un enseignement et un enseignant tuteur de stage au même titre qu'il est clairement identifié en liaison avec une structure d'accueil extérieure à l'école.

LES MODALITÉS DE SUIVI

Il est encadré et suivi par un maître de stage dans la structure d'accueil et par le tuteur de stage (l'enseignant responsable choisi par l'étudiant) pour l'école. Le stage est validé au sein de l'unité d'enseignement L.6.19 du semestre 6 par l'enseignant tuteur de stage sous réserve de la remise de la fiche d'évaluation du stage dûment remplie par le maître de stage et de la production d'un rapport de stage établi selon les indications figurant dans le guide des stages.

LE RAPPORT DE STAGE

Le rapport de stage est un travail original réalisé par le stagiaire pendant le stage et finalisé à la fin de son stage. Il doit être rendu par l'étudiant à l'enseignant responsable pour sa validation. Il doit permettre d'apprécier la nature précise des différentes tâches confiées à l'étudiant et le lien avec les domaines d'enseignement développés dans l'école et d'effectuer un bilan critique personnel des expériences. À l'issue du stage, l'étudiant rédige un rapport de stage qu'il remet à l'administration en un exemplaire, après la validation par l'enseignant et au plus tard 15 jours après la fin du stage. Ce rapport est accompagné de deux documents administratifs, la fiche de validation et la fiche d'évaluation de stage.

LE DOUBLE CURSUS

PRÉSENTATION

L'école nationale supérieure d'architecture de Paris la Villette (ENSAPLV) en partenariat avec l'école spéciale des travaux publics (ESTP) et depuis la rentrée 2010-2011, avec l'École des ingénieurs de la ville de Paris (EIVP) proposent une double formation pour les étudiants en architecture et pour les élèves ingénieurs qui permet d'obtenir un niveau bac + 7 et les 2 diplômes d'ingénieur du bâtiment et le diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master. Il s'agit de mettre en place au sein des deux établissements deux cursus de formation longue permettant à certains étudiants en s'inscrivant en première année à l'école d'architecture d'obtenir en sept ans un double diplôme d'architecte et d'ingénieur et à des étudiants entrant à l'ESTP section bâtiment à l'issue des classes préparatoires d'obtenir en trois ans le diplôme d'étude en architecture et avec deux années supplémentaires le diplôme d'état d'architecte en même temps que celui d'ingénieur. Dans les deux cas de figure, la double formation se développe donc au minimum sur sept ans après l'obtention du baccalauréat.

DOUBLE FORMATION POUR LES ÉLÈVES ARCHITECTES BI-CURSUS ARCHITECTE-INGÉNIEUR

Les élèves architectes inscrits en première année d'étude à l'ENSAPLV admis à suivre le bi-cursus B.A.I. vont suivre des cours spécifiques à l'ESTP en parallèle à leur formation du premier cycle et du second cycle de l'ENSAPLV durant cinq ans, puis en cas de succès vont pouvoir s'inscrire à l'ESTP pour les deux dernières années de la formation d'ingénieur ESTP spécialiste bâtiment à l'issue desquelles ils achèveront leur double formation.

DOUBLE FORMATION POUR LES ÉLÈVES INGÉNIEURS BI-CURSUS INGÉNIEUR-ARCHITECTE

Les élèves ingénieurs inscrits en première année d'étude à l'ESTP ou à l'EIVP admis à suivre le bi-cursus B.I.A. vont suivre des cours du premier cycle de l'ENSAPLV en parallèle à leur formation d'ingénieur durant trois ans, puis en cas de succès vont s'inscrire à l'ENSAPLV pour les deux ans du second cycle à l'issue duquel ils achèveront leur double formation.

CONDITIONS D'ADMISSION

Les étudiants titulaires d'un baccalauréat S avec mention qui s'inscrivent en 1ère année à l'ENSAPLV peuvent postuler pour cette double formation. Ils doivent le faire en même temps que leur demande d'inscription, et dans ce cas, développer les raisons de ce choix dans une lettre de motivation incluse dans le dossier d'inscription à l'ENSAPLV. Un jury inter-établissements décidera après examen des dossiers et entretiens individuels des admissions définitives tenant compte des capacités d'accueil.

CONTACTS

ENSAPLV : Franck GAUBIN (enseignant), fgaubin@paris-lavillette.archi.fr

ENSAPLV : Laurence PROBST (administratif), laurence.probst@paris-lavillette.archi.fr

ESTP : Guillaume FAAS (enseignant), gfaas@estp-paris.eu

EIVP : Laurent DUCOURTIEUX, laurent.ducourtieux@eivp-paris.fr

LA MOBILITÉ À L'ÉTRANGER

OBJECTIF L'école développe avec des universités étrangères de nombreux partenariats permettant aux étudiants d'effectuer un séjour d'études à l'étranger (cf liste sur le site Internet rubrique : international).

CONTENU Ces partenariats sont régis par deux principes :

- une exonération des droits d'inscription dans l'université d'accueil
- la validation du séjour d'études à l'étranger dans le cursus de l'ENSAPLV, par la reconnaissance de l'évaluation des travaux de l'étudiant faite par les enseignants étrangers sur la base d'un contrat d'études conclu entre l'étudiant, l'ENSAPLV et l'université d'accueil.

Le moment privilégié pour un départ à l'étranger est la 1^{re} année du second cycle, mais un départ en seconde année du second cycle est possible si ce départ est suffisamment motivé par le projet personnel de l'étudiant. En tout état de cause une mobilité réussie nécessite une connaissance minimale de la langue du pays d'accueil ou à défaut de la langue anglaise. Les conditions d'un échange réussi peuvent se résumer de la façon suivante : l'étudiant doit inscrire cette mobilité dans son projet personnel de formation en choisissant sa destination en fonction de ses centres d'intérêt pédagogique ; le choix de l'université d'accueil doit être déterminé en fonction de la correspondance du programme d'enseignement de l'université d'accueil avec les thématiques de formation souhaitées par l'étudiant.

Cette réflexion préalable permet l'élaboration du contrat d'études à l'étranger, nécessaire pour permettre la validation du séjour d'études à l'étranger dans le cursus de l'ENSAPLV.

26

MODALITÉS PRATIQUES DE LA PRÉPARATION Une préparation particulière doit être faite par l'étudiant concernant l'élaboration du mémoire produit à l'issue des Unités d'enseignement 5, 8 et 9 du Master (UEM). En effet, pour ce travail la note finale est donnée par les équipes d'enseignants de l'ENSAPLV encadrant les séminaires thématiques. Avant son départ, l'étudiant devra prendre contact avec un enseignant du pôle qu'il aura choisi, afin de déterminer avec lui le travail et les modalités d'avancement de ce travail à l'étranger. Cet enseignant tuteur assurera le suivi de l'étudiant à l'étranger concernant son travail de mémoire, mémoire qui sera soutenu par l'étudiant à son retour en France.

Durant son séjour à l'étranger l'étudiant pourra bénéficier d'un encadrement relais par un enseignant étranger pouvant l'aider dans son travail de recherche. L'étudiant doit atteindre un niveau linguistique suffisant pour lui permettre de suivre des cours dans la langue du pays d'accueil.

Les étudiants doivent consulter sur le site de l'école la liste des universités partenaires avec des liens leur permettant d'accéder aux sites de ces universités, le dossier de candidature et les réunions d'informations généralement programmées début décembre. Enfin, il faut rappeler que l'étudiant n'est pas pénalisé au regard du nombre d'inscriptions maximal dans le second cycle puisqu'une inscription annuelle supplémentaire est possible lorsque l'étudiant effectue une mobilité faisant l'objet d'une convention.

AIDES Erasmus, Ministère de la Culture et de la Communication, Mairie de Paris, Conseil régional, ces deux dernières bourses sont attribuées sur critères sociaux. Toutes ces aides sont cumulables avec les bourses sociales.

ECTS

ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ

S	UE	Enseignements associés	Heures semestrielles encadrées	Heures de travail personnel options	Crédits ECTS par enseignement	Total ECTS
5	L. 5.13	Architecture de l'édifice	120	180	10	14
		Cours transversal : l'habitat collectif	28	22	2	
		Langues vivantes	28	22	2	
	L.5.14	Construction générale 3	21	54	3	9
		Ambiance 3	30	45	3	
		Analyse constructive	24	51	3	
	L.5.15	Informatique OU	56	49	4	7
		Démarches plastiques	98	77	3	
		Histoire	42	38	4	
	Total			349 ou 391	461 ou 489	30

27

S	UE	Enseignements associés	Heures semestrielles encadrées	Heures de travail personnel options	Crédits ECTS par ens.	Total ECTS
6	L. 6.16	Ville, analyse urbaine et édifice	112,5	168,75	10	14
		Cours transversal : formes urbaines	28	22	2	
	L.6.17	Histoire de l'architecture et de la ville	21	21	1,5	9
		Philosophie	21	21	1,5	
	L.6.18	Informatique OU	56	49	4	8
		Démarches plastiques	98	77	4	
		Construction générale 3	21	21	2	
		Ambiance 4 Acoustique	21	21	2	
	L.6.19	Stage		105	3	7
	Rapport d'études et soutenance	14	100	4		
Total			294,5 ou 336,5	528,5 ou 556,75	30	30

Les tableaux ci-après présentent par semestre et par UE les enseignant(e)s responsables des enseignements. Les équipes pédagogiques seront diffusées aux étudiant(e)s après les commissions de vacation au titre du 1er puis du 2nd semestre.

ENSEIGNANT(E)S

prénom.nom@paris-lavillette.archi.fr

SEMESTRE 1

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES
L.1.1	INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE	ANDRÉS ATELA ALBERT-GILLES COHEN ÉRIC HARDY RAINIER HODDE JUSTINE LIPSKI JÉRÔME MARIN FRÉDÉRIC MARTINET EMMANUEL MOURIER DIDIER REBOIS SÉVERINE ROUSSEL OLIVIER TISSIER ÉRIC VAIEDELICH
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	A-G. COHEN VINCENT CORNU
	MATIÈRES - MATÉRIAUX	PHILIPPE ALLUIN
	CONSTRUCTION GÉNÉRALE 1 - TECHNOLOGIE DE L'ÉDIFICE	VINCENT POIRIER
	MORPHOLOGIE STRUCTURALE	YVES MAHIEU
	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	MARC BÉDARIDA KAREN BOWIE KATERINA POLYCHRONIADI
	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	EMMANUEL AMOUGOU JEAN-MARC CHANTEUX IOANA IOSA JODELLE ZETLAOUI-LÉGER
	PERCEPTION ET LANGAGE PLASTIQUE	CLÉMENT BAGOT LÉONORE DELARUE LAURENCE FALZON ANNE FREMY MARIE-JEANNE HOFFNER VALÉRIE JOUVE JACQUES JULIEN JIRO NAKAYAMA FLAVIE PINATEL BERTRAND SEGERS (2 GRPS) CHRISTOPHE VANDON
DESSIN D'ARCHITECTURE	DOMINIQUE BEAUTEMS SERGE BERNDT ALAIN DOULET PAUL GIRARD PASCALE LAIDET DANIEL MAGNAC TALINE MALIKIAN VINCENT MONIER ALAIN RAYNAUD	

SEMESTRE 2

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES
L.2.2	INITIATION AU PROJET D'ARCHITECTURE	ANDRÉS ATELA ALBERT-GILLES COHEN ÉRIC HARDY RAINIER HODDE JÉRÔME MARIN JUSTINE LIPSKI FRÉDÉRIC MARTINET EMMANUEL MOURIER DIDIER REBOIS SÉVERINE ROUSSEL OLIVIER TISSIER MARTIN VEITH
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	ALBERT-GILLES COHEN VINCENT CORNU
	LANGUES VIVANTES	PIETRO DEL PEZZO GWENNOR JONES MONIKA KLIER-TESSAIRE VIRGINIA LAGUIA
L.2.3	MATÉRIAUX - PRODUITS DU BÂTIMENT	PHILIPPE ALLUIN
	CONSTRUCTION GÉNÉRALE 2	VINCENT POIRIER
	HISTOIRE DE LA CONSTRUCTION	VALÉRIE NÈGRE
L.2.4	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	MARC BÉDARIDA KATERINA POLYCHRONIADI ROULA MATAR-PERRET
	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	IOANA IOSA LUIS LOPEZ
L2.5	PERCEPTION ET LANGAGE PLASTIQUE	CLÉMENT BAGOT LÉONORE DELARUE LAURENCE FALZON ANNE FREMY FRÉDÉRIC HÉRITIER MARIE-JEANNE HOFFNER JACQUES JULIEN BERTRAND SEGERS (2 GRPS) JIRO NAKAYAMA FLAVIE PINATEL CHRISTOPHE VANDON
	GÉOMÉTRIE DESCRIPTIVE	NICOLAS LESTRINGUEZ DANIEL MAGNAC TALINE MALIKIAN

SEMESTRE 3

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES	
L.3.6	APPRENTISSAGE DU PROJET D'ARCHITECTURE	OLIVIER CHASLIN PHILIPPE CHAVANES PIETRO CREMONINI PASCAL DE BECK LAURE JACQUIN PATRICK GERME	FRANÇOIS FAUCONNET LUCAS MEISTER KRISTO NOUSIAINEN EDOUARD ROPARS YVES ROUBY VICTORIA PIGNOT
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	PATRICK GERME	
	GÉOGRAPHIE	CAROLINE ROSENHOLC CATHERINE ZAHARIA	
L.3.7	STRUCTURE 1	SYLVAIN EBODE MARC LEYRAL	
	AMBIANCE 1	SUZEL BALEZ	
	GÉOMÉTRIE DES PROJECTIONS	PIETRO DEL PEZZO VINCENT MONIER MILOVANN YANATCHKOV	ALAIN DOULET PAUL GIRARD NICOLAS LESTRINGUEZ
L.3.8	HISTOIRE ET THÉORIES DE L'ARCHITECTURE	ANNE BONDON, SOPHIE DESCAT	
	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	EMMANUEL AMOUGOU ALESSIA de BIASE JEAN MARC CHANTEUX	
	PHILOSOPHIE	MANOLA ANTONIOLI ANNE TÜSCHER	
L.3.9	PERCEPTION ET LANGAGE PLASTIQUE	BAPTISTE DEBOMBOURG (2 GRPS) LÉONORE DELARUE CHIMÈNE DENNEULIN (2 GRPS) MARCO DESSARDO	ANNE FREMY MARIE-JEANNE HOFFNER JACQUES JULIEN JIRO NAKAYAMA FLAVIE PINATEL BERTRAND SEGERS
	OPTIONS THÉMATIQUES	CHRISTOPHE BARREAU DENIS COUILLARD ANTOINE DALAGE MARCO DESSARDO OLIVIER DROUIN FRANCK GAUBIN JAKOB GAUTEL PASCAL HANNEQUIN	VALÉRIE JOUVE PASCALE LAIDET LUIS LOPEZ YVES MAHIEU ROSA DE MARCO FLAVIE PINATEL ALAIN RAYNAUD YVES ROUBY

SEMESTRE 4

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES
L.4.10	PROJET D'ARCHITECTURE	PASCAL DE BECK OLIVIER CHASLIN FRANÇOIS FAUCCONNET PATRICK GERME PASCAL QUINTARD-HOFSTEIN YVES ROUBY ELISABETH VEIT VICTORIA PIGNOT PIETRO CREMONINI ÉRIC HARDY LUCAS MEISTER ÉDOUARD ROPARS
	THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	PIERRE CHABARD
	LANGUES VIVANTES	PIETRO DEL PEZZO GWENNOR JONES MONIKA KLIER-TESSAIRE JUAN-LUIS MORALES
L.4.11	AMBIANCE 2	SUZEL BALEZ MARIA LOPEZ-DIAZ
	STRUCTURE 2	SYLVAIN EBODE MARC LEYRAL
	DESSIN INFORMATIQUE	VINCENT MONIER DOMINIQUE BEAUTEMS SERGE BERNDT HAROLD CORNIER CHARLES MALBRAND PIETRO DEL PEZZO JOCELYNE PION
L.4.12	HISTOIRE ET THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	KAREN BOWIE VALÉRIE NÈGRE
	SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	ALESSIA de BIASE LUIS LOPEZ JODELLE ZETLAOUI - LÉGER ÉLISE MACAIRE
	PERCEPTION ET LANGAGE PLASTIQUE	CLÉMENT BAGOT BAPTISTE DEBOMBOURG (2 GRPS) CHIMÈNE DENNEULIN (2 GRPS) LÉONORE DELARUE JACQUES JULIEN MARIE-JEANNE HOFFNER STÉPHANIE NAVA HUGUES REIP (2 GRPS) BERTRAND SEGERS

SEMESTRE 5

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES
L.5.13	PROJET D'ARCHITECTURE	VINCENT BROSSY OLIVIER CHASLIN VINCENT CORNU BRUNO GAUDIN DIDIER HENRY ROBERT HÉRITIER PATRICK LEITNER JUSTINE LIPSKI JÉRÔME MARIN LUCAS MEISTER YANN NUSSAUME PASCAL QUINTARD-HOFSTEIN
	HISTOIRE ET THÉORIES DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	MARC BEDARIDA OLIVIER CHASLIN VICTORIA PIGNOT
	LANGUES VIVANTES	PIETRO DEL PEZZO NILTON ALMEIDA GWENNOR JONES MONIKA KLIER-TESSAIRE JUAN LUIS MORALES YOKO TAKANO
L.5.14	CONSTRUCTION GÉNÉRALE 3	LAURENT BERGER FRANCK GAUBIN
	AMBIANCE 3	NAZILA BELKADI MARIA LOPEZ-DIAZ
	TD ANALYSE CONSTRUCTIVE	LAURENT BERGER MOUNIRA BOUTABBA-HABBES CHRISTOPHE CHICHE SYLVAIN EBODE RÉMI LELIÈVRE YVES ROUBY MICHEL SANDOROV
L.5.15	DÉMARCHES PLASTIQUES	LÉONORE DELARUE MARCO DESSARDO FRÉDÉRIC HÉRITIER MARIE-JEANNE HOFFNER VALÉRIE JOUVE XX
	INFORMATIQUE	FRANCIS COUSSON FRANÇOIS GUÉNA DALIL HAMANI LOUIS MARIANI ANDRÉ MORAND RICHARD NUNES JOCELYNE PION MILOVANN YANATCHKOV
	HISTOIRE	ROULA MATAR-PERRET XX

SEMESTRE 6

UE	ENSEIGNEMENTS	RESPONSABLES
L.6.16	PROJET D'ARCHITECTURE	MARC BOURDIER FLORE BRINGAND PHILIPPE CHAVANES PATRICK DUGUET PATRICK GERME MINA NORDSTROM ANNE D'ORAZIO JEAN MARC CHANTEUX VINCENT BROSSY ALAIN LIEBARD FRÉDÉRIC MARTINET FRANÇOIS FAUCCONNET
	FORMES URBAINES	GÉRALD GRIBÉ
L.6.17	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE	PIERRE CHABARD SOPHIE DESCAT
	PHILOSOPHIE	ANNE TUSCHER XAVIER BONNAUD
	DÉMARCHES PLASTIQUES	BAPTISTE DEBOMBOURG CHIMÈNE DENNEULIN ANNE FREMY JAKOB GAUTEL JACQUES JULIEN STÉPHANIE NAVA / GWEN ROUVILLOIS HUGUES REIP
L.6.18	INFORMATIQUE	FRANCIS COUSSON FRANÇOIS GUÉNA ANDRÉ MORAND VINCENT MONIER RICHARD NUNES
	CONSTRUCTION GÉNÉRALE 3	LAURENT BERGER FRANCK GAUBIN
	AMBIANCE 4 - ACOUSTIQUE	VINCENT BOUQUEREL

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016 / 17

MASTER S7 - S9

	PROJET	COURS
02.09 - 17.09	INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES COMMISSION DE FIN DE DROITS À INSCRIPTION	
15.09	16h - RÉUNION D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS EN MOBILITÉ ENTRANTE	
19.09 - 24.09	SEMAINE D'ACCUEIL - INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES CYCLES LICENCES ET MASTER	
PREMIER SEMESTRE : 26.09.16 → 28.01.17		
26.09 - 01.10	1 - RENTRÉE PROJET	1 - RENTRÉE COURS
03.10 - 07.10	2	
10.10 - 15.10	3	
17.10 - 22.10	4	
24.10 - 29.10	5	
31.10 - 05.11	6 (MARDI 01.11 FÉRIÉ)	
07.11 - 12.11	7 (VENDREDI 11.11 FÉRIÉ)	
14.11 - 19.11	8	
21.11 - 26.11	9	
28.11 - 03.12	10	
05.12 - 10.12	11	
12.12 - 17.12	12	
VACANCES DE NOËL DU 18.12.16 AU 01.01.17 INCLUS		
02.01 - 07.01	13 - FIN DES COURS	13 - RENDU DU MÉMOIRE
06.01		
DATE LIMITE DE REMISE DE DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR LES DESTINATIONS NON-EUROPÉENNES ET SCANDINAVES		
09.01 - 14.01	14 - EXAMENS	14 - SOUTENANCE MÉMOIRE
16.01 - 21.01	15 - SEMAINE BLANCHE	15 - SEMAINE BLANCHE
SAMEDI 21.01		
TEST D'ESPAGNOL, D'ITALIEN ET D'ALLEMAND POUR LES CANDIDATS À UN SÉJOUR D'ÉTUDES À L'ÉTRANGER EN 2017/18		
23.01 - 28.01	16 - RENDU PROJET	16 - RENDU PROJET
28.01	JOURNÉE PORTES OUVERTES	
30.01 - 05.02	INTER-SEMESTRE - STAGE	
06.02 - 11.02	INTER-SEMESTRE - STAGE	
14.02 → 16.02	INTER-SEMESTRE - STAGE	
20.02 - 25.02	INTER-SEMESTRE - STAGE	
21.02 À 14H		
RÉUNION ADMINISTRATIVE D'ACCUEIL DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE AU 2ème SEMESTRE		
24.02 À 16H		
RENCONTRE AVEC LES ENSEIGNANTS POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN ÉCHANGE AU 2ème SEMESTRE		
SAMEDI 25.02		
RATTRAPAGE 1^{ER} SEMESTRE RATTRAPAGE MÉMOIRE		

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2016 / 17

MASTER S8 - S10

PROJET	COURS
SECOND SEMESTRE : 27.02.17 → 08.07.17	
27.02 - 04.03	1 - RENTRÉE COURS ET PFE
28.02 DATE LIMITE DE REMISE DE DOSSIERS DE CANDIDATURES POUR LES DESTINATIONS UE ET NON-UE	
06.03 - 11.03	2
13.03 - 18.03	3
20.03 - 25.03	4
27.03 - 01.04	5
VACANCES DE PRINTEMPS DU 02.04.17 AU 17.04.17 INCLUS	
18.04 - 22.04	6
24.04 - 29.04	7
01.05 - 06.05	8 - (LUNDI 01/05 FÉRIÉ)
08.05 - 13.05	9 - (LUNDI 08/05 FÉRIÉ)
15.05 - 20.05	10
22.05 - 27.05	11 - (JEUDI 25/05 FÉRIÉ - ASCENSION)
29.05 - 03.06	12
05.06 - 10.06	13 - FIN DES COURS (LUNDI 05/06 FÉRIÉ - PENTECÔTE) RENDU MÉMOIRE D'ÉTAPE
12.06 - 17.06	14 - EXAMENS - SOUTENANCE MÉMOIRE D'ÉTAPE
19.06 - 24.06	15 - SEMAINE BLANCHE
26.06 - 01.07	16 - RENDU DE PROJET
03.07 - 08.07	VENDREDI 07.07 RATTRAPAGE 2ÈME SEMESTRE ET RATTRAPAGE MÉMOIRE D'ÉTAPE
04-05-06-07.07	SOUTENANCES PFE
01.08 - 27.08	FERMETURE ESTIVALE DE L'ENSAPLV
04.09 - 09.09	SOUTENANCE MÉMOIRE D'ÉTAPE ERASMUS

PRÉSENTATION DU 2ème CYCLE

OBJECTIFS

Le second cycle doit permettre à l'étudiant de maîtriser une pensée critique relative aux problématiques propres à l'architecture; la conception d'un projet architectural de manière autonome par l'approfondissement de ses concepts, méthodes et savoirs fondamentaux; la compréhension critique des processus d'édification dans leurs rapports à divers contextes et échelles et en référence aux différents usages, techniques et temporalités.

Mais également de se préparer aux différents modes d'exercice et domaines professionnels de l'architecture et à la recherche en architecture (art. 4 de l'arrêté du 20 juillet 2005).

Pour l'école, ces finalités sont associées à deux objectifs qui caractérisent le second cycle de l'établissement. Le cycle master est conçu comme un cursus d'approfondissement, clairement différent d'un cursus de spécialisation. Poursuivant la formation dans une visée généraliste, le cursus proposé privilégie la construction par les étudiants d'une relation réflexive aux savoirs et savoir faire, et ainsi une conscience critique et prospective du rôle de l'architecture et des architectes dans la société. Ce cycle master entend pour cette raison favoriser la construction autonome d'un projet de formation référencé à un thème d'approfondissement proposé par l'école, articulé autour du choix par l'étudiant d'un séminaire comme lieu principal d'élaboration d'une problématique d'approfondissement.

LE CURSUS

ORGANISATION GÉNÉRALE DU SECOND CYCLE

D'une durée de deux ans, le second cycle conduit à l'obtention du diplôme d'Etat d'architecte conférant le grade de master, diplôme de l'enseignement supérieur. Il s'organise sur 4 semestres valant 120 ECTS au total. Il correspond à un niveau bac + 5 années d'études. Il comporte 2.200 heures dont 1.200 heures encadrées (dévolues au temps d'enseignement «école») réparties en 11 unités d'enseignement, dont 4 consacrées au projet.

Chaque fin de semestre est suivie d'un inter semestre de quatre semaines qui permet d'intégrer la totalité du temps de stage obligatoire en second cycle dans la continuité du cursus. Les semaines d'enseignement proprement dites sont fixées à 16 pour l'enseignement du projet et à 14 pour le reste des cours, incluant le contrôle continu, les examens et rendus organisés selon le rythme propre à la pédagogie et aux modalités définies et annoncées en amont dans les programmes pédagogiques et en début de semestre par le ou les enseignants coordinateurs. La rentrée des groupes de projet s'effectue une semaine avant la rentrée des cours proprement dits. Le dernier semestre est organisé sur 15 semaines, de façon à laisser aux étudiants une semaine blanche entre la fin de la préparation du PFE et sa soutenance.

ITINÉRAIRE ET THÈMES D'APPROFONDISSEMENT

L'objectif étant la construction autonome d'un projet de formation référencé à un thème d'approfondissement choisi par l'étudiant, l'ENSAPLV a structuré son offre pédagogique en master en fonction d'un ensemble de thèmes.

Six thèmes sont proposés par l'école et adossés - plus ou moins fortement - à des productions de recherche spécifiques :

- Arts et espaces ;
- Édification et cultures techniques ;
- Environnement, territoires et paysages ;
- Patrimoines et mutations ;
- Ville, habitat et société ;
- Théories et critique.

Si chaque thème d'approfondissement constitue un cadrage, il ne dit rien (ou très peu) quant à la manière de le traiter. Il désigne un champ de réflexion donnant lieu à plusieurs interprétations, et par conséquent à plusieurs problématisations et à plusieurs approches, rendues visibles notamment par le truchement des séminaires (voir le tableau de synthèse plus loin). Ces thèmes et ces champs ne correspondent donc ni à un découpage disciplinaire ni à des spécialisations, mais désignent des entrées en matière pour construire et consolider une posture réflexive en architecture, qui ouvrent à chaque fois sur des questionnements appelant l'intervention de plusieurs disciplines.

Les thèmes d'approfondissement sont structurés, et affinés dans la continuité d'un dialogue entre l'école et les équipes pédagogiques, avec l'objectif de faciliter et soutenir auprès des étudiants des choix conscients de construction de leur cursus master, et de favoriser une production interactive des deux travaux personnels principaux du cycle master : le mémoire et le projet de fin d'étude.

Dans chaque thème, plusieurs choix - de séminaires, d'enseignements de projet, d'optionnels - sont proposés. Pour accomplir son parcours d'approfondissement, l'étudiant doit valider la majorité des crédits ECTS (au minimum 86 sur 120 crédits ECTS) dans l'un des thèmes proposés par l'école, dont notamment : deux semestres de séminaire, la soutenance du mémoire, un enseignement de projet, un groupe d'encadrement de projet de fin d'étude, la soutenance du projet de fin d'étude et le stage.

Dans la nouvelle organisation, les enseignements du cycle master sont soit liés au choix d'un thème d'approfondissement (86 crédits ECTS) soit communs (S7 : groupe de projet, construction et représentation, histoire sciences humaines et sociales et économie ; S8 : construction et droit, histoire et philosophie ; 34 crédits ECTS).

LE STAGE DE FORMATION PRATIQUE

Le stage de «formation pratique» se déroule sur une période de deux mois à plein temps (soit 8 semaines). Pour ne pas interrompre la continuité des enseignements, les étudiants seront encouragés à l'effectuer soit de manière fractionnée, en deux fois, un mois pendant la période d'inter semestre située en février, soit pendant la période des congés scolaires d'été entre la première et la deuxième année. Le stage est encadré par un enseignant habilité choisi par l'étudiant. Le temps du stage n'est pas compris dans le travail encadré mais dans le temps de travail personnel. Les 1200 heures de travail encadré sont donc dévolues au temps d'enseignement «école».

LE MÉMOIRE

Le mémoire est un travail rédigé sous forme de texte d'une cinquantaine de pages qui peut être accompagné de supports graphiques, photographiques ou encore cinématographiques. Le rendu de mémoires a lieu la 1^{ère} semaine après les vacances de Noël.

La soutenance proprement dite a lieu vers la fin du mois de janvier (semaines 14 ou 15 du calendrier universitaire)

Le mémoire doit impérativement être validé lors de la soutenance avec la note minimale de 10/20 pour pouvoir s'inscrire définitivement dans un groupe de PFE au semestre 10 en vue de la soutenance prévue début juillet.

Le rattrapage du mémoire s'effectue à la fin de l'intersemestre. (cf calendrier universitaire)

LES MODES PÉDAGOGIQUES DU CYCLE MASTER

Les séminaires sont positionnés en relation avec un seul thème d'approfondissement. Les enseignements des séminaires fondent, concrétisent et structurent l'offre thématique de l'école. Ils sont les lieux de préparation et de production du mémoire de second cycle. Ils comportent une initiation méthodologique à la recherche. Ils sont organisés au sein des séminaires aux semestres 8 et 9. Ils disposent d'un poids horaire important : 3,5 heures hebdomadaires pour l'enseignement de séminaire au semestre 8 avec 1 heure dévolue au suivi de mémoire (méthodologie) et 4,5 heures hebdomadaires pour l'enseignement de séminaire au semestre 9 avec 2 heures hebdomadaires dévolues au suivi de mémoire (méthodologie). Les enseignements de séminaire représentent ainsi 9,3% du poids horaire global (hors optionnels de séminaire) et 11 ECTS, soit 9% des ECTS.

Les groupes de projet et groupes de PFE sont positionnés en relation avec deux ou trois thèmes d'approfondissement, un positionnement sur un seul thème étant exceptionnel. Ces enseignements ont vocation à accueillir des étudiants qui situent leurs itinéraires d'approfondissement dans plusieurs thèmes. Les situations de projet approfondis apparaissent ainsi comme champs d'étude, de réflexion et d'expérimentation qui nécessitent le croisement de points de vue et d'approches différents. Ils constituent par conséquent le lieu d'échanges transversaux entre étudiants engagés dans des itinéraires d'approfondissement différents. Le second cycle comporte quatre unités d'enseignements majoritairement dévolues au projet, une par semestre, dont l'unité d'enseignements relative à l'encadrement du PFE.

Les articulations entre projet et séminaire s'effectuent et s'affichent par l'adossement à un même thème d'approfondissement, par des échanges à l'intérieur d'équipes pédagogiques transversales et enfin, par des coopérations scientifiques et pédagogiques concrètes, explicitées notamment dans les fiches des enseignements concernés.

Enfin, l'optionnel est un enseignement léger en charge de travail, qui aide l'étudiant à compléter sa formation. Certains sont liés aux séminaires, d'autres aux projets.

Il n'existe pas d'enseignement de langues vivantes obligatoire en second cycle mais une offre d'enseignements optionnels est prévue au sein de l'unité d'enseignements M.7.4 du semestre 7. Elle est vivement recommandée aux étudiants qui souhaitent effectuer une mobilité à l'étranger. Rappelons que l'enseignement des langues vivantes a été renforcé en premier cycle, avec l'exigence d'un niveau minimum à l'issue de ce cycle.

Tous les étudiants, en transfert, souhaitant s'inscrire en second cycle, devront produire un certificat attestant de leur niveau de langue étrangère émis par l'école d'origine ou leur score obtenu à un test linguistique de type IELTS, TOEFL, DELE .

L'enseignement des langues vivantes en second cycle participe de la volonté de l'établissement d'ancrer l'offre d'enseignements de l'école dans une politique des relations internationales. A cette fin, la poursuite de l'enseignement des langues vivantes en second cycle s'effectuera de la manière suivante.

L'étudiant en séjour d'études à l'étranger a la possibilité de valider un optionnel obligatoire de l'unité d'enseignements M.7.4 du semestre 7 par un enseignement de langue dans l'université d'accueil, indépendamment de l'acquisition de cette langue étrangère par un séjour d'études validé dans le cursus de l'ENSAPLV.

Pour les étudiants qui n'optent pas pour un séjour d'études validé à l'étranger, l'ENSAPLV propose un enseignement de langue vivante au titre d'un optionnel de l'unité d'enseignements M.7.4 du semestre 7. L'étudiant choisira alors entre au moins deux langues vivantes : l'anglais ou l'espagnol.

Le programme de cet enseignement du semestre 7 correspond à 49 h, soit 3,5 h hebdomadaires. Il comprend :

- un travail de présentation du projet d'architecture en langue étrangère en liaison avec les groupes de projet de l'unité d'enseignements M.7.1;
- une préparation aux tests d'entrée dans les universités anglophones ou hispanophones de niveau européen B2 de type TOEFL, IELTS ou DELE.

Par ailleurs, l'offre pédagogique du second cycle prévoit des enseignements internationaux dans lesquels sont organisés des ateliers européens ou internationaux. Ces ateliers mettent en présence (sur un sujet choisi en commun) plusieurs équipes d'étudiants de différents établissements encadrés par leurs enseignants et s'inscrivent dans des partenariats établis par l'ENSAPLV avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers. La préparation à ces ateliers comprendra également une préparation linguistique intensive sur le sujet traité dans l'atelier (préparation faisant l'objet d'une validation dans le cadre de l'unité d'enseignement portant cet atelier).

Les expériences linguistiques acquises durant le second cycle peuvent ainsi revêtir diverses formes :

- un séjour d'études à l'étranger ;
- la participation à un enseignement bilingue de projet ;
- la participation à un atelier européen ou international ;
- la préparation aux éventuels tests de type TOEFL, IELTS, DELE.

LA MOBILITÉ À L'ÉTRANGER

Ces expériences figurent dans l'annexe descriptive qui accompagne le diplôme, dite «supplément au diplôme» (article 3 de l'arrêté du 20 juillet 2005 relatif à la structuration et aux modalités de validation des enseignements dans les études d'architecture), accompagnée du certificat de l'établissement CALEA (Certificat d'aptitude à la langue étrangère pour l'architecture) si l'étudiant a obtenu le diplôme d'études en architecture conférant le grade de licence à l'ENSAPLV).

L'ENSAPLV souhaite offrir à chaque étudiant un moment fort à travers lequel il sera mis en situation de confrontation avec un contexte international. Cette mise en situation peut se réaliser de diverses manières : un séjour d'études de longue durée à l'étranger dans le cadre des conventions d'échanges d'étudiants établies par l'établissement avec des partenaires étrangers, par le stage obligatoire effectué à l'étranger ou par l'intégration à un atelier européen ou international. La mobilité des étudiants (vers des universités étrangères) devrait, dans cette structure du second cycle, advenir de préférence en semestre 7 pour un séjour semestriel, et aux semestres 7 et 8 pour un séjour annuel. En effet, pendant ces semestres, les enseignements délivrés peuvent trouver plus facilement leurs équivalents dans les établissements d'accueil, afin d'établir un contrat d'études le plus complet possible.

PRÉSENTATION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

M1 - DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER				60 ECTS	
Second cycle année 1 – 60 ECTS					
S7	Libellé de l'unité d'enseignement	ECTS	S8	Libellé de l'unité d'enseignement	ECTS
M.7.1	Projet architectural et urbain 1	15	M.8.5	Projet architectural et urbain 2	15
M.7.2	Construction1 et représentation	6	M.8.6	Séminaire thématique 2	7
M.7.3	Histoire, Sciences sociales et économie	5	M.8.7	Construction et Droit	4
M.7.4	Séminaire thématique 1 et enseignements optionnels d'initiation à la recherche	4	M.8.8	Histoire et philosophie	4
Total S7		30	Total S8		30

8

M2 - DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER				60 ECTS	
Second cycle année 2 – 60 ECTS					
S9	Libellé de l'unité d'enseignement	ECTS	S10	Libellé de l'unité d'enseignement	ECTS
M.9.9	Projet 3 Droit de l'urbanisme	15	M.10.11	PFE Soutenance et rapport de stage	30
M.9.10	Séminaire thématique 3 Enseignement intensif pluridisciplinaire ou ex-option thématique OT	15			
Total S9		30	Total S10		30

COMPOSITION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

SECOND CYCLE : ANNÉE 1 – SEMESTRE 7

UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	NOMBRE D'HEURES ENCADRÉES PAR MODE PÉDAGOGIQUE				Heures semest. encadrées	Heures encadr / semaine	Heures trav. perso.	Coeff.	ECTS ENS	ECTS UE	
					COURS	TD	PRJT	SEM N							
SEMESTRE 7 – ENSEIGNEMENTS NON POLARISES															
Semestre 7	M.7.1	P	PROJET 1	OC	16			136		136	8,5	204	0,85	13	15
		Po	OPTIONNEL PROJET 1	OC	14	21				21	1,5	29	0,15	2	
		Total M 7-1					21		136		157	10	233	1	
	M.7.2	CT	CONSTRUCTION 1	OC	14	21	28			49	3,5	41	0,50	3	6
		TR	TECHNIQUES DE REPRESENTATION	OC	14	21	28			49	3,5	41	0,50	3	
		Total M 7-2					42	56			98	7	82	1	
	M.7.3	HT	HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VILLE 1	OC	14	28				28	2	35	0,50	2,5	5
		SH	SCIENCES SOCIALES ET ÉCONOMIE	OC	14	28				28	2	35	0,50	2,5	
		Total M 7-3					56				56	4	70	1	
	M.7.4	S	SÉMINAIRE THEMATIQUE 1	OC	14	28			28	28	2		0,5	2	4
			SUIVI MÉMOIRE	OC	14		21			21	1,5	41	0,25	1	
		SoIR	OPTIONNEL INITIATION À LA RECHERCHE	OC	14	28	28			28	2	2	0,25	1	
		Total M.7.4					28	49		28	77	5,5	43	1	
	IP9			OC											
	TOTAL SEMESTRE 7									388	26,5	428			30

SECOND CYCLE : ANNÉE 1 – SEMESTRE 8

UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	NOMBRE D'HEURES ENCADRÉES PAR MODE PÉDAGOGIQUE				Heures semest. encadrées	Heures encadr / semaine	Heures travail perso.	Coeff.	ECTS ENS	ECTS UE	
					COURS	TD	PRJT	SEMNI							
SEMESTRE 8															
semestre 8	M.8.5	P	PROJET 2	OC	16			136		136	8,5	204	0,85	13	15
		Po	OPTIONNEL PROJET 2	OC	14	21				21	1,5	39	0,15	2	
		Total M.8.5					21		136		157	10	233	1	
	M.8.6	S	Séminaire Thématique 2	OC	14				49	49	3,5	41	0,6	3	7
			Suivi mémoire 1	OC			14			14	1	46	0,2	2	
		So	Optionnel de séminaire 1	OC	14	28				28	2	22	0,2	2	
		Total M.8.6					56	14		49	119	8,5	109	1	
	M.8.7	CT	Construction 2	OC	14	49				49	3,5	11	0,50	2	4
		DR	Droit de la construction	OC	14	28				28	2	28	0,50	2	
		Total M.8.7					77				77	5,5	39	1	
	M.8.8	HT	Histoire de l'architecture et de la ville 2	OC	14	28				28	2	32	0,50	2	4
		PH	Philosophie	OC	14	28				28	2	32	0,50	2	
		Total M.8.8					56				56	4	64	1	
	TOTAL SEMESTRE 8									409	28	445			30
	TOTAL ANNÉE 1									797	54,5	873			60

SECOND CYCLE : ANNÉE 2 – SEMESTRE 9

UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	NOMBRE D'HEURES ENCADRÉES PAR MODE PÉDAGOGIQUE				Heures semest. encadrées	Heures encadr / semaine	Heures travail perso.	Coeff.	ECTS ENS	ECTS UE	
					COURS	TD	PRJT	SEMN							
SEMESTRE 9															
Semestre 9	M.9.9	P	PROJET 3	OC	16			136		136	8,5	198	0,70	13	15
		IPFE	Introduction au PFE	OC	14	28				28	2	28	0,15		
		DU	Droit de l'urbanisme	O.	14	28				28	2	28	0,15	2	
		Total M.9.9				56		136		192	12,5	254	1		
	M.9.10	S	Séminaire et Thématique 3 Suivi mémoire 2	OC	14		28			14 28	1 2	48	0,15	3	15
		So	Optionnel de séminaire 2	OC	14	28				28	2	2	0,1	1	
		SMS	Soutenance mémoire 8 ECTS	O								240	0,55	8	
		IP	Intensif pluridisciplinaire	OC	14	21	28			49	3,5	45	0,2	3	
		Total M.9.10				56	56			119	8,5	335	1		
	TOTAL SEMESTRE 9									311	21	589			30

11

SECOND CYCLE : ANNÉE 2 – SEMESTRE 10

UE	Code	Enseignement	Caractère	Nbr semaines	NOMBRE D'HEURES ENCADRÉES PAR MODE PÉDAGOGIQUE				Heures semest. encadrées	Heures encadr / semaine	Heures travail perso.	Coeff.	ECTS ENS	ECTS UE
					COURS	TD	PRJT	SEMN						
SEMESTRE 10														
Semestre 10	M.10.11	PFE	Préparation projet de FIN d'études	OC	16			90		90	5,5	210		12
		SPFE	Soutenance PFE	O.					1		249		10	
		RS	Rapport de stage	O.	8					2		280		8
		Total M.10.11						90		93		739	1	
	TOTAL SEMESTRE 10									93	5,5	739		30
TOTAL ANNÉE 2									404	28	1328		60	
TOTAL GÉNÉRAL CYCLE MASTER									1201		2201			

CONDITIONS DE PASSAGE DANS L'ANNÉE SUPÉRIEURE ET D'OBTENTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER

12

Semestre 7	UE	Code enseignement	Enseignement	Coefficient	Conditions de validation	ECTS/ ENS	ECTS/ UE
	M 7-1	P		Projet 1	0,85	Note minimale $\geq 10/20$	13
Po			Optionnel projet 1	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	
Total M 7-1			1	Moyenne UE $\geq 10/20$			
M 7-2	CT		Construction 1	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	6
	TR		Techniques de représentation	0,5		3	
	Total M 7-2			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
M 7-3	HT		Histoire de l'archi et de la ville 1	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2,5	5
	SH		Sciences sociales et économie	0,5		2,5	
	Total M 7-3			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
M 7-4	S		Séminaire 1	0,65	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	4
	SoIR		Optionnel Initiation à la recherche	0,35		1	
	Total M 7-4			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
TOTAL SEMESTRE 7							30

Semestre 8	M 8.5	P	Projet 2	0,85	Note minimale $\geq 10/20$	13	15	
		Po	Optionnel projet 2	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2		
		Total M 8.5		1	Moyenne UE $\geq 10/20$			
	M 8.6	S	Séminaire 2	0,6	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	3	7	
			Soutenance mémoire d'étape	0,2	Moyenne UE $\geq 10/20$	2		
		So	Optionnel séminaire 1	0,2	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2		
		Total M 8.6		1	Moyenne UE $\geq 10/20$			
	M 8.7	CT	Construction 2	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	4	
		DR	Droit de la construction et TD	0,5		2		
		Total M 8.7		1				
	M 8.8	HT	Histoire de l'archi et ville 2	0,5	Note minimale $\geq 8/20$ après rattrapage	2	4	
		PH	Philosophie	0,5		2		
		Total M 8.8		1	Moyenne UE $\geq 10/20$			
	TOTAL SEMESTRE 8						30	
	TOTAL ANNEE 1						60	

ÉTUDIANTS DE M1

CONDITIONS DE PASSAGE EN ANNÉE SUPÉRIEURE

Est autorisé à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant obtenu la moyenne de 10/20 (sans note inférieure à la note minimale prévue) aux 8 unités d'enseignements (UEM) de M1, soit un total de 60 crédits ECTS

Est autorisé à titre dérogatoire à s'inscrire dans l'année supérieure, tout étudiant ayant validé au moins 48 ECTS et obligatoirement les 2 UE du projet (UEM71 et UEM85). Dans ce cas, l'inscription et la validation des UE manquantes doivent être effectuées en priorité. Les UE validées sont capitalisables.

Tout étudiant ayant validé moins de 48 ECTS n'est pas admis à s'inscrire dans l'année supérieure et doit redoubler l'année. Dans ce cas, seule l'inscription aux UE manquantes est obligatoire. Il est impératif de se réinscrire à tous les enseignements des UE non obtenues, seules les notes $\geq 10/20$ pourront être conservées.

ÉTUDIANTS
DE M2

Semestre 9	UE	Code	Enseignement	Coeff.	Conditions de validation	ECTS/ ENS	ECTS/ UE
	M 9.9	P		Projet 3	0,85	Note minimale $\geq 10/20$	13
IPFE			Introduction au PFE	0,15			
DU			Droit de l'urbanisme	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rat- trapage	2	
Total M 9.9			1	Moyenne UE $\geq 10/20$			
M 9.10	S		Séminaire 3	0,15	Note minimale $\geq 8/20$ après rat- trapage	1	15
			Suivi de mémoire 2			2	
	So		Optionnel séminaire 2	0,1	Note minimale $\geq 8/20$ après rat- trapage	1	
	SMS		Soutenance mémoire	0,55	Note $\geq 10/20$	8	
	IP		Intensif pluridisciplinaire	0,2	Note minimale $\geq 8/20$ après rat- trapage	3	
	Total M 9.10			1	Moyenne UE $\geq 10/20$		
TOTAL SEMESTRE 9							30

14

Semestre 10	M 10.11	PFE	Preparation Projet De Fin D'études		Note minimale $\geq 10/20$	12		
		PR	Suivi mémoire Parcours Recherche					
		SPFE	Soutenance PFE		Pas de note validé ou non	10		
		RS	Rapport de stage			8		
		Total M 10.11			1			
		TOTAL SEMESTRE 10						
TOTAL GENERAL CYCLE MASTER							120	

RATTRAPAGES

Pour tous les enseignements à l'exception du projet d'architecture, une 2ème session de contrôle des connaissances est organisée, l'une à la fin du premier semestre et l'autre à la fin du second semestre.

**ATTENTION ! :
LE PROJET D'ARCHITECTURE N'EST NI COMPENSABLE NI RATTRAPABLE
IL FAUT DONC IMPERATIVEMENT OBTENIR 10/20**

Cette session de rattrapage est organisée sur une seule journée fixée au calendrier universitaire de l'année en cours. En général il s'agit d'un samedi à la fin de l'inter-semestre pour les rattrapages du 1er semestre et d'un vendredi en juillet après les PFE pour les rattrapages du 2ème semestre.

Les étudiants ayant obtenu une notes éliminatoire c'est à dire inférieure à 8/20 doivent obligatoirement passer le rattrapage. Les étudiants ayant obtenu une note comprise entre 8/20 et 9,99/20 peuvent ou non passer les épreuves de rattrapage en fonction de la note finale pondérée obtenue dans l'unité d'enseignement. (cf coefficients de pondération).

La note de rattrapage ne peut être inférieure à la note de la première session.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ATTRIBUTION DU DIPLÔME D'ÉTAT D'ARCHITECTE CONFÉRANT LE GRADE DE MASTER

Le diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master est délivré au vu de la validation de l'ensemble des UE constitutives de la formation, à savoir : la totalité des UE de 1ère et 2ème années incluant le PFE et la validation du stage obligatoire de formation pratique. Les délibérations des jurys sont souveraines.

DROITS À INSCRIPTION EN CYCLE MASTER

Un étudiant peut prendre au maximum trois inscriptions administratives annuelles en vue de l'obtention du diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master. Un étudiant qui a bénéficié en 1ère année du second cycle de deux inscriptions annuelles et qui n'a pas été admis dans l'année supérieure n'est pas autorisé à se réinscrire dans cette année. A titre exceptionnel, le directeur peut autoriser un étudiant ayant épuisé ses droits à inscription à bénéficier d'une inscription supplémentaire sur proposition d'une commission pédagogique compétente. Cette commission qui se réunit au mois de septembre entend les étudiants concernés lors d'un entretien individuel et apprécie les motifs et justificatifs présentés par ces derniers. Les étudiants ayant épuisé leurs droits à inscription en premier cycle bénéficient à nouveau de cette possibilité après une interruption de leurs études de trois années et dans les conditions prévues aux premiers alinéas des articles 3 et 5 de l'arrêté du 20 juillet 2005 susvisé relatif aux cycles de formation des études d'architecture conduisant au diplôme d'état d'architecte conférant le grade de master.

Les étudiants ayant effectué une mobilité académique à l'étranger dans le cadre du programme Erasmus ou d'une convention, pourront, le cas échéant bénéficier d'une 4^{ème} année supplémentaire d'inscription en cycle master.

En vue de leur réorientation, les étudiants qui ne sont pas admis dans l'année ou le cycle supérieur peuvent bénéficier d'une attestation établie par le directeur précisant les semestres ou UE acquis avec les crédits ECTS s'y rattachant et les notes obtenues.

SECOND CYCLE

PUBLICS

Le second cycle est ouvert aux titulaires du diplôme d'études en architecture conférant le grade de Licence ainsi qu'aux titulaires d'un titre français ou étrangers admis en dispense ou en équivalence de ce diplôme en application d'une réglementation nationale, soit de la validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels en vue de l'accès à ce niveau d'études.

Les contenus des enseignements sont organisés autour de cinq idées :

- une approche multidisciplinaire équilibrée,
- au semestre 7 des enseignements qui complètent les enseignements du premier cycle et qui préparent les étudiants à aborder une fin de cursus autonome,
- des modes pédagogiques et des effectifs adaptés à des groupes réduits,
- un cursus offrant une grande possibilité de choix aux étudiants, avec la possibilité de personnaliser largement en partie son parcours.

OBJECTIFS

Le second cycle donne à l'étudiant la capacité à définir un projet architectural situé dans un contexte géographique et social. Il est largement fondé sur une grande autonomie, avec un très large choix de matières optionnelles qui permet à chaque étudiant de façonner son parcours à la carte et de préparer un parcours recherche. La première année du second cycle est également le moment privilégié pour bénéficier d'un programme d'échange international et d'un séjour long à l'étranger.

Un certain nombre de disciplines ont été réorganisées et renforcées pour faire de la première année de second cycle une année de formation à part entière, dans la prolongation des acquis du premier cycle, pour assurer une transition vers l'organisation des trois semestres ultérieurs en « unités de séminaire » et « unités de projet », et pour enfin accueillir les étudiants venant d'autres écoles françaises ou étrangères en leur permettant de s'intégrer à la culture de l'école.

Les enseignements de construction, d'histoire, de techniques de représentation, de sciences humaines et sociales (intégrant des enseignements d'économie et de droit) sont développés sur un ou deux semestres (sauf le droit qui se prolonge au semestre 9). Compte tenu de l'importance des promotions du second cycle, de la nécessité de déployer des pédagogies en groupes restreints et d'offrir des possibilités de choix aux étudiants, tous ces enseignements obligatoires sont répartis en plusieurs groupes au choix. En parallèle, un enseignement de projet est obligatoire pendant le semestre 7.

CONTENU

Les contenus des enseignements sont organisés autour de cinq idées :

- une approche multidisciplinaire équilibrée,
- au semestre 7 des enseignements qui complètent les enseignements du premier cycle et qui préparent les étudiants à aborder une fin de cursus autonome,
- des modes pédagogiques et des effectifs adaptés à des groupes réduits,
- un cursus offrant une grande possibilité de choix aux étudiants, avec la possibilité de personnaliser largement en partie son parcours.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La première année du second cycle est également le moment privilégié pour bénéficier d'un programme d'échange international et d'un séjour long à l'étranger. Ce cycle constitue aussi une prise d'autonomie des étudiants. C'est pourquoi une grande liberté de choix est laissée aux étudiants tout au long de ce cycle :

- choix d'un groupe particulier dans un enseignement obligatoire ;
- choix d'enseignements optionnels thématiques au semestre 7 ;
- choix du sujet et du groupe de PFE parmi une offre très diversifiée.

Le second cycle comporte des enseignements communs non thématés (32 crédits ECTS) et des enseignements liés au choix d'un thème d'approfondissement (88 crédits ECTS). Un parcours recherche spécifique permet de préparer une orientation future vers un doctorat à travers une initiation à la recherche et des modalités de soutenance spécifiques du mémoire et du projet de fin d'études conduisant à un diplôme d'état d'architecte avec la mention recherche.

SEMESTRE 7				
	Enseignements communs	ECTS	Enseignements thématés	ECTS
UEM71			Projet	13
			Optionnel de projet	2
UEM72	Construction	3		
	Techniques de représentation	3		
UEM73	Histoire	2,5		
	Sciences humaines	2,5		
UEM74			Séminaire	3
			Optionnel initiation recherche	1
Total ECTS		11		19
Total ECTS	Enseignements communs et thématés			30

SEMESTRE 8				
	Enseignements communs	ECTS	Enseignements thématés	ECTS
UEM85			Projet	13
			Optionnel de projet	2
UEM86			Séminaire	5
			Optionnel de séminaire	2
UEM87	Construction	2		
	Droits de la construction	2		
UEM88	Histoire	2		
	Philosophie	2		
Total ECTS		8		22
Total ECTS	Enseignements communs et thématés			30

17

SEMESTRE 9				
	Enseignements communs	ECTS	Enseignements thématés	ECTS
UEM99	Droit de l'urbanisme	2	Projet	13
			Introduction au PFE	
UEM910	Intensif pluridisciplinaire	3	Séminaire	11
			Optionnel de séminaire	1
Total ECTS		5		25
Total ECTS	Enseignements communs et thématés			30

SEMESTRE 10				
	Enseignements communs	ECTS	Enseignements thématés	ECTS
UEM1011	Stage	8	PFE Suivi + soutenance	22
Total ECTS		8		22
Total ECTS	Enseignements communs et thématés			30

TOTAL CRÉDITS ECTS DU CYCLE	
Enseignements communs non thématés	32 ECTS
Enseignements thématés	88 ECTS
TOTAL CYCLE	120 ECTS

THÉMATIQUES D'APPROFONDISSEMENT

AE ARTS ET ESPACES

Les enseignements adossés à ce thème offrent un cadre de réflexion articulé autour de l'analyse de modes opératoires, de dispositifs d'élaboration de la pensée dans des formes à priori non académiques. Ils accompagnent l'étudiant dans la fabrication de mémoires et de projets fondés, orientés et structurés par des démarches et processus artistiques.

ECT ÉDIFICATION ET CULTURE TECHNIQUES

Ce thème fédère des enseignements fondés sur une conscience du renouvellement incessant des savoirs scientifiques, des cultures techniques du projet et des pratiques constructives. Ils proposent à l'étudiant d'acquérir les connaissances lui permettant d'approfondir sa réflexion, critique et prospective, sur les méthodes de conception du projet, à des échelles et dans des contextes variés.

ETP ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES ET PAYSAGE

Les enseignements adossés à ce thème questionnent les conditions de mise en œuvre d'un développement durable des territoires et des paysages, en y incluant celui des villes, des quartiers, des espaces publics et des bâtiments. Ils proposent aux étudiants des approfondissements portant sur les enjeux environnementaux et les modèles culturels qui sous-tendent les politiques d'aménagement.

PM PATRIMOINES ET MUTATIONS

Le thème définit un cadre commun d'enseignements qui s'intéressent prioritairement aux approches de ce qui est déjà-là : bâtiments, villes, paysages. Abordée dans le contexte du développement durable, la question du patrimoine est envisagée comme un héritage naturel et culturel en devenir, qu'il s'agit de comprendre, ménager et recréer.

TC THÉORIES ET CRITIQUE

Ce thème offre à l'étudiant le cadre et les instruments d'une réflexion théorique sur la conception architecturale et sur le projet entendu comme une « pratique critique ». Cette interrogation s'appuie sur l'histoire des théories et la critique architecturales d'une part, les sciences de la conception d'autre part.

VHS VILLE, HABITAT ET SOCIÉTÉ

Les enseignements regroupés dans ce thème traitent de problématiques urbaines sous l'angle des pratiques collectives et individuelles, et de l'évolution de la forme et de la structure de la ville à toutes les échelles. Ils s'intéressent aux représentations, formations et transformations d'architectures et d'aménagements destinés à l'usage quotidien : habitat, espaces de travail et lieux publics.

ENSEIGNEMENTS THÉMATISÉS

SEMESTRE 9

ARTS ET ESPACES		
Les enseignements adossés à ce thème offrent un cadre de réflexion articulé autour de l'analyse de modes opératoires, de dispositifs d'élaboration de la pensée dans des formes à priori non académiques. Ils accompagnent l'étudiant dans la fabrication de mémoires et de projets fondés, orientés et structurés par des démarches et processus artistiques.		
SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRES	PROJET
S901A - Démarches plastiques et territoires urbains 3	So917 - Iconographie et structures spatiales pour le mémoire So929 - Via cinéma 2 So934 - Patrimoine industriel : Art / Architecture 2 So933 - Optionnel parcours recherche	Pg01 Projet 3 - Architectures, cinémas et territoires urbains Pg02 - Scénographie et architecture : De l'oeuvre au lieu
S901B - Scénographie et architecture : la scénographie un art du lieu 3		
S908 - Art, cinéma, architecture 3		

20

ÉDIFICATION ET CULTURES TECHNIQUES		
Ce thème fédère des enseignements fondés sur une conscience du renouvellement incessant des savoirs scientifiques, des cultures techniques du projet et des pratiques constructives. Ils proposent à l'étudiant d'acquérir les connaissances lui permettant d'approfondir sa réflexion, critique et prospective, sur les méthodes de conception du projet, à des échelles et dans des contextes variés.		
SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
S912 - Pratiques constructives du projet architectural, regard critique et prospectif.	So914 - Méthodologie et pratique de la programmation des équipements So917 - Iconographie et structures spatiales pour le mémoire So921 - Continuum numérique: conception, modélisation et fabrication. So933 - Optionnel parcours recherche	Pg13 - Le fait urbain comme producteur de textures urbaines de projet Pg16 - Projet urbain et villes européennes Pg19 - Architecture, Réhabilitation , Transformation Pg21 - Construire dans le construit

ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES ET PAYSAGE

Les enseignements adossés à ce thème questionnent les conditions de mise en œuvre d'un développement durable des territoires et des paysages, en y incluant celui des villes, des quartiers, des espaces publics et des bâtiments. Ils proposent aux étudiants des approfondissements portant sur les enjeux environnementaux et les modèles culturels qui sous-tendent les politiques d'aménagement.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
Sg06 - Paysage/s 3 : l'actualité du paysage en débat	S0901 - Architecture, Urbanisme, Paysage et Lumière/son. S0904 - Prospective de la ville et projet urbain S0913 - Histoire et théorie de la programmation	P901 - Projet 3 : Architectures, cinémas et territoires urbains P904 - Projet urbain participatif et conception architecturale P905 - ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN. Bénarès (Inde) : Derrière la ville monumentale, la ville des petits riens...
Sg10 - Architecture environnement et développement durable 3	S0914 - Méthodologie et pratique de la programmation des équipements S0933 - Optionnel parcours recherche	P906 - Détours II - vers les (éco)systèmes urbains. Ulaanbaatar P907 - Formes tissus péri urbains et projets résidentiels en région parisienne P909 - Architecture & partage - Maisons et paysages : processus et concepts. Ici, ailleurs et autrement. P910 - Projet 3 : Architecture en territoire inondable P914 - Conception et étude de l'édification d'un ensemble urbain de logements positifs en énergie (BEPOS) P919 - Architecture, Réhabilitation , Transformation P922 - MILIEUX HABITES : l'architecture aux rythmes de l'urbain et de la nature P923 - Milieux habités – construire l'urbanité dans une zone exposées à des risques naturel

PATRIMOINE ET MUTATIONS

Le thème définit un cadre commun d'enseignements qui s'intéressent prioritairement aux approches de ce qui est déjà-là : bâtiments, villes, paysages. Abordée dans le contexte du développement durable, la question du patrimoine est envisagée comme un héritage naturel et culturel en devenir, qu'il s'agit de comprendre, ménager et recréer.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
<p>Sg13 - Milieux habités (philosophie, architecture, urbain, environnement)³ : ville / nature / monde et métamorphoses</p> <p>Sg15 - Histoire et pratiques des transformations du cadre bâti 3</p>	<p>So906 - Conception architecturale et démarche ergonomique</p> <p>So923 - Espaces et systèmes hybrides</p> <p>So933 - Optionnel parcours recherche</p> <p>So934 - Patrimoine industriel : Art / Architecture 2</p>	<p>Pg04 - Projet urbain participatif et conception architecturale</p> <p>Pg05 - ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN. Bénarès (Inde) : Derrière la ville monumentale, la ville des petits riens</p> <p>Pg06 - Détours II - vers les (éco) systèmes urbains. Ulaanbaatar</p> <p>Pg10 - Projet 3 : Architecture en territoire inondable</p> <p>Pg13 - Le fait urbain comme producteur de textures urbaines de projet</p> <p>Pg14 - Conception et étude de l'édification d'un ensemble urbain de logements positifs en énergie (BEPOS)</p> <p>Pg21 - Construire dans le construit</p> <p>Pg22 - MILIEUX HABITES : l'architecture aux rythmes de l'urbain et de la nature</p> <p>Pg23 - Milieux habités – construire l'urbanité dans une zone exposées à des risques naturel</p>

THÉORIES ET CRITIQUE

Ce thème offre à l'étudiant le cadre et les instruments d'une réflexion théorique sur la conception architecturale et sur le projet entendu comme une « pratique critique ». Cette interrogation s'appuie sur l'histoire des théories et la critique architecturales d'une part, les sciences de la conception d'autre part.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
S909 - Critique et histoire de l'architecture et de la ville 3	S913 - Histoire et théorie de la programmation S917 - Iconographie et structures spatiales pour le mémoire S933 - Optionnel parcours recherche	P910 - Projet 3 : Architecture en territoire inondable P913 - Le fait urbain comme producteur de textures urbaines de projet P916 - Projet urbain et villes européennes
S911 - Activités et instrumentation de la conception 3		

VILLE, HABITAT ET SOCIÉTÉ

Les enseignements regroupés dans ce thème traitent de problématiques urbaines sous l'angle des pratiques collectives et individuelles, et de l'évolution de la forme et de la structure de la ville à toutes les échelles. Ils s'intéressent aux représentations, formations et transformations d'architectures et d'aménagements destinés à l'usage quotidien : habitat, espaces de travail et lieux publics.

SÉMINAIRES	OPTIONNELS DE SÉMINAIRE	PROJET
S903 - Architecture, formations urbaines, habitat 3	S904 Prospective de la ville et projet urbain S906 Conception architecturale et démarche ergonomique S913 Histoire et théorie de la programmation S914 Méthodologie et pratique de la programmation des équipements S923 Espaces et systèmes hybrides S933 Optionnel parcours recherche S934 Patrimoine industriel : Art / Architecture 2	P901 Projet 3 : Architectures, cinémas et territoires urbains P904 Projet urbain participatif et conception architecturale P905 ARCHITECTURE ET PROJET URBAIN. Bénarès (Inde) : Derrière la ville monumentale, la ville des petits riens P906 Détours II - vers les (éco) systèmes urbains. Ulaanbaatar P907 Formes tissus péri urbains et projets résidentiels en région parisienne P909 Architecture & partage - Maisons et paysages : processus et concepts. Ici, ailleurs et autrement. P910 Projet 3 : Architecture en territoire inondable P914 Conception et étude de l'édification d'un ensemble urbain de logements positifs en énergie (BEPOS) P916 Projet urbain et villes européennes P919 Architecture, Réhabilitation, Transformation
S904 - Séminaire 3 APUS : architecture, projet urbain et sociétés 3		
S914 - La fabrique spatiale et culturelle des territoires durables 3		

ENSEIGNEMENTS NON THÉMATISÉS

SEMESTRE 9

M.9.9 - DROIT DE L'URBANISME

DU	Droit de l'urbanisme
----	----------------------

M.9.10 – INTENSIFS PLURIDISCIPLINAIRES (AU CHOIX)

M 9.10 IP901	Transmettre l'architecture
M 9.10 IP902	Expérimentations artistiques Chalon sur Saône Patrimoine technique portuaire et transformation urbaine
M 9.10 IP904	La scénographie: atelier-projets
M 9.10 IP906	Dévions
M 9.10 IP908	Patrimoine industriel: Art/Architecture
M 9.10 IP909	Architecture et idéologie
M 9.10 IP910	Préparation linguistique espagnol
M 9.10 IP916	La voix de la synthèse des arts en architecture
M 9.10 IP917	Lutte contre l' habitat indigne-outils et pratiques
M 9.10 IP918	Histoire critique de l'archi et de l'urbanisme au Japon
M 9.10 IP921	Cultures visuelles et pratiques spatiales
M 9.10 IP922	Energie o ,transitions écologiques et énergétiques.Patrimoines et énergies
M 9.10 IP926	B.U.L XL Bidules ultra légers de grande taille
M 9.10 IP930	Des arbres dans la ville, des arbres pour la ville
M 9.10 IP932	Conception d'un habitat écologique à Hokkaido au nord du Japon-concours LIXIL
M 9.10 IP933	Predictive studio 24H
M 9.10 IP935	OBSERVATOIRE DU GRAND PARIS : ou comment suivre la transformation de la métropole.
M 9.10 IP936	Conception et réalisation d'objets en béton UHP moulé
M 9.10 IP937	Penser, écrire l'architecture en cinéma

ENSEIGNANT(E)S

SEMESTRE 9

M.9.9 – GROUPES DE PROJET- AU CHOIX

P 901	C. ASLAN, J. BOULMIER
P 902	M. DESSARDO, G. GRIBÉ, M. MAZLOUMAN, J. GAUTEL
P 904	V. MOIMAS, B. WEBER, J. ZETLAOUI-LÉGER
P 905	C. LEBARBÉY, C. SECCI
P 906	O. BOUCHERON, C. BLANCOT
P 907	P. CHAVANES, G. GRIBÉ, A - G. COHEN
P 909	M. HAMMAMI, F. MEADOWS
P 910	D. LAPASSAT, J. BRUTER
P 913	R. KENLEY, C. GIRARD
P 914	A. LIÉBARD, L. PÉNISSON
P 916	E. LOCICÉRO, F. GUÉNA
P 919	F. GAUBIN, V. POIRIER
P 921	L. JACQUIN, P. LAUZANNE
P 922	D. REBOIS, T. BARBIER
P 923	E. DANIEL-LACOMBE, Y. GOURVIL

M.9.9 - DROIT DE L'URBANISME

DU	R. CARVAIS
----	------------

M.9.10 – SÉMINAIRE 3

ARTS ET ESPACES

S901A C. ASLAN, O. JEUDY, L. FALZON

S901B M. MAZLOUMAN, J. GAUTEL, Y. KNEUSE

S908 M. NEGRO, V. JOUVE, S. NAVA, H. REIP

VILLE, HABITAT, SOCIÉTÉ

S903 M. BÉDARIDA, D. LEFRANÇOIS

S904 E. AMOUGOU, S. WACHTER, M. SAIDI SHAROUIZ

S914 C. PEDELAHORE, J. JAUPITRE, V. LAGUIA

ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES ET PAYSAGE

S906 R. DEMARCO, J-M. ROBERT,
C. ZAHARIA, Y. NUSSAUME

S910 A. D'ORAZIO, E. MACAIRE, I. IOSA,
A. TUFANO

ÉDIFICATION ET CULTURE TECHNIQUE

S912 S. BALEZ, D. HAMANI, N. BELKADI, Y. MAHIEU

PATRIMOINE ET MUTATIONS

S913 X. BONNAUD, A. TUFANO

S915 K. BOWIE, V. NÈGRE, M. GAIMARD

THÉORIES ET CRITIQUES

S909 P. CHABARD, S. DESCAT

S911 F. GUÉNA, V. MONIER, A. TÜSCHER

M.9.10 – OPTIONNELS DE SÉMINAIRE AU CHOIX	
SO 901	D. COUILLARD
SO 904	S. WACHTER
SO 906	M. FENKER
SO 923	O. BOUCHERON
SO 917	R. KENLEY
SO 913	J - M. COGET
SO 914	J - M. COGET
SO 921	F. GUÉNA
SO 929	V. JOUVE, H. REIP
SO 933	E. AMOUGOU, K. BOWIE, P. CHABARD, F. GUÉNA, A. TUFANO, S. WACHTER, B. WEBER, X. BONNAUD, J. ZETLAOUI-LÉGER, I. IOSA, R. DE MARCO, N. BELKADI
SO 934	F. PINATEL, G. ROUVILLOIS

M.9.10 – INTENSIFS PLURIDISCIPLINAIRES OU EX OT AU CHOIX	
M 9.10 IP901	M. BOURDIER, C. VALLECILLO
M 9.10 IP902	O. JEUDY, J. BOULMIER
M 9.10 IP904	M. MAZLOUMAN, B. PIGOT
M 9.10 IP906	M. DESSARDO, Y. ROUBY
M 9.10 IP908	F. PINATEL, N. MOULIN
M 9.10 IP909	B. PATTERSON
M 9.10 IP910	V. TABOADA
M 9.10 IP916	P. VÉRITÉ
M 9.10 IP917	J - B. EYRAUD
M 9.10 IP918	M. BOURDIER
M 9.10 IP921	L. LOPEZ
M 9.10 IP922	A. TUFANO
M 9.10 IP926	Y. MAHIEU
M 9.10 IP930	B. NAVINER
M 9.10 IP932	Y. NUSSAUME
M 9.10 IP933	A. TUFANO
M 9.10 IP935	A. DE BIASE
M 9.10 IP936	T. MALIKIAN, D. MAGNAC
M 9.10 IP937	S. NAVA

PROJET DE FIN D'ÉTUDES

PFE

ORGANISATION

Le choix réfléchi d'un sujet de PFE nécessite une phase préparatoire en semestre 9 pour construire puis valider un sujet. Cette préparation peut s'effectuer dans deux cadres différents :

- soit dans le cadre de deux groupes de projet S9-S10 piloté par un même groupe d'enseignants,
- soit dans le cadre de 2 groupes de projets distincts mais qui définissent entre eux une articulation.

Le semestre 10 est entièrement consacré à la finalisation du projet de fin d'études (PFE) qui termine le second cycle. Il ne comporte plus qu'une seule unité d'enseignement M 10.11 qui regroupe le projet consacré au PFE, sa soutenance, le rapport de stage et sa validation ainsi que l'encadrement du séminaire thématique consacré à la rédaction du mémoire et à la préparation de sa soutenance en cas d'option pour un parcours recherche.

La préparation du PFE compte 90 heures semestrielles encadrées (soit 5,5 heures hebdomadaires), selon un calendrier à la fois personnalisé et coordonné avec le groupe de suivi qui propose des encadrements collectifs et individuels.

Cet ultime semestre fait donc apparaître une très nette diminution des heures d'enseignement encadrées, correspondant à une prise croissante d'autonomie des étudiants, désormais pleinement engagés dans la finalisation de leur PFE.

CONSTITUTION DES GROUPES DE PFE

Les groupes de PFE constitués sont ordinairement rattachés à un thème d'approfondissement. Ils peuvent s'associer afin de mutualiser leurs moyens pédagogiques.

La direction d'études encadre l'étudiant dans un groupe de PFE et l'assiste dans la mobilisation des savoirs et des savoirs faire nécessaires.

Les étudiants choisissent un groupe de PFE parmi l'offre proposée.

Les directions d'étude de PFE se présentent aux étudiants par une note d'intention pédagogique précisant le thème ou l'objet d'étude qui les rassemblent, l'organisation de l'encadrement proposé aux étudiants ainsi que les objectifs qu'ils entendent assigner au PFE qu'ils encadrent. Une présentation des groupes de PFE aura lieu samedi 24 octobre 2015 à 9h45 en amphi 302.

1. Les étudiants formulent un choix sur la fiche d'intention d'inscription pédagogique et doivent la faire signer par un enseignant du groupe de PFE
2. Les étudiants devront rédiger une fiche de présentation de leur sujet pour le début du mois de janvier. Cette fiche devra présenter les intentions du projet sur la base des trois critères suivants : contextualité, habitabilité et constructibilité, comporter un titre, des mots clés et préciser les échelles du projet. Un binôme d'enseignants au sein du CEVE sera chargé d'évaluer les sujets de PFE et examinera les sujets proposés à la mi-janvier

PRÉ-REQUIS POUR L'INSCRIPTION À UN GROUPE DE PFE

Pour s'inscrire dans un groupe pour l'introduction au PFE, les étudiants doivent avoir validé la totalité des unités d'enseignement de première année du second cycle y compris le «mémoire» qui doit impérativement être validé. Au semestre 10, la pré-inscription dans un groupe de PFE est confirmée après validation du sujet par le binôme d'évaluation et après vérification des pré-requis exigés et de la validation des unités d'enseignement M 9.9 (projet d'architecture et introduction au PFE) et M 9.10 (mémoire). Seul le stage peut être effectué après la soutenance du PFE. Toutefois il ne peut être effectué en même temps que le PFE. Des dispositions particulières sont prévues pour les étudiants ayant effectué une mobilité au cours de l'année précédente.

ÉVALUATION DU PFE ET JURYS DE SOUTENANCE ET DE DÉLIBÉRATION

Évaluation du PFE

L'assiduité et l'avancée du travail dans le cadre du groupe de PFE seront évaluées tout au long du semestre 10 et feront l'objet, courant du mois de juin, d'un pré jury au sein du groupe de PFE qui validera ou non le travail. Cette validation conditionnera le passage devant les jurys de soutenance prévus en juillet ; Seuls les étudiant(e)s ayant validé le suivi du PFE seront autorisé(e)s à soutenir leur PFE durant la session de soutenance prévue au début du mois de juillet (cf calendrier universitaire)

Jurys de soutenance et de délibération

Les jurys de soutenance seront organisés les 3, 4, 5 et 6 juillet 2017.

La soutenance des PFE est publique et se déroule pendant une heure devant un jury composé de cinq personnes, émanation des groupes de PFE. La délibération finale est conduite par un jury constitué de neuf personnes. Le jury de délibération examine les propositions des jurys de soutenance, dont il valide ou invalide souverainement les propositions et peut se référer aux travaux qui restent affichés.

La délibération du jury se déroule à huis clos. À l'issue des opérations de soutenance, une note (sur 20), argumentée, est proposée au jury de délibération. Cette note n'est qu'une indication, destinée à faciliter la délibération finale du jury. Elle n'est pas publiée. À titre exceptionnel, le jury a la possibilité de proposer ses félicitations, à l'unanimité requise de ses membres. Les étudiants pourront être admis ou refusés. Il n'y aura aucune session de rattrapage.

PARCOURS RECHERCHE

Pour obtenir la mention recherche au diplôme d'architecte, un étudiant doit s'engager dans un parcours recherche dès le début de la 5^{ème} année. Il s'agit d'un parcours spécifique proposé sous la forme d'un optionnel en semestre 9 aux étudiants désirant poursuivre leurs études au delà du master dans une école doctorale. Ce parcours fait l'objet d'un accord entre l'étudiant et un enseignant titulaire d'un doctorat du séminaire où l'étudiant est inscrit. Il fait l'objet d'une inscription particulière dans l'optionnel parcours recherche du semestre 9.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Au terme du deuxième semestre du séminaire (fin du semestre 8), et à la suite d'un avis favorable délivré lors du jury de mémoire d'étape, un étudiant peut être admis à compléter l'initiation à la recherche reçue aux semestres 7 et 8 dans un séminaire par une formation approfondie à la recherche au cours du semestre 9. Celui-ci établit, en accord avec un enseignant docteur du séminaire où il est inscrit, un contrat de formation approfondie à la recherche pour le semestre 9. Ce contrat présente un résumé du sujet de mémoire, ainsi que le nom du laboratoire de recherche dans lequel l'étudiant est encouragé à effectuer son stage de master. Ce contrat est soumis par l'enseignant et l'étudiant à une commission « parcours recherche » nommée par la CPR, et composé d'enseignants HDR et docteurs. Cette commission examine tous les ans en début d'année universitaire les propositions de contrat de formation approfondie à la recherche.

Validation : Pour valider le parcours recherche, l'étudiant admis dans un parcours recherche doit :

- valider l'optionnel parcours recherche (S9)
- valider son stage si possible dans un laboratoire de recherche.
- produire un mémoire de recherche et le valider lors de la soutenance organisée par les enseignants du séminaire en fin du semestre 9.

Obtention de la mention recherche lors de la soutenance du PFE : Pour obtenir la mention recherche à son diplôme d'état d'architecte, l'étudiant devra valider son parcours recherche, puis soumettre son mémoire à la commission « parcours recherche » pour solliciter la présentation devant le jury spécifique habilité à décerner la mention recherche, organisant la soutenance conjointe du PFE et du mémoire (cf. articles 17 et 34 de l'arrêté du 20 juillet 2005).

ENSEIGNEMENTS THÉMATISÉS

SEMESTRE 10 - PFE

ARTS ET ESPACES

Les enseignements adossés à ce thème offrent un cadre de réflexion articulé autour de l'analyse de modes opératoires, de dispositifs d'élaboration de la pensée dans des formes à priori non académiques. Ils accompagnent l'étudiant dans la fabrication de mémoires et de projets fondés, orientés et structurés par des démarches et processus artistiques.

PFE 01 Démarches plastiques et projet urbain

PFE 02 Regards croisés : scénographie et architecture : de l'œuvre au lieu

PFE 11 Paysage/S

ÉDIFICATION ET CULTURES TECHNIQUES

Ce thème fédère des enseignements fondés sur une conscience du renouvellement incessant des savoirs scientifiques, des cultures techniques du projet et des pratiques constructives. Ils proposent à l'étudiant d'acquérir les connaissances lui permettant d'approfondir sa réflexion, critique et prospective, sur les méthodes de conception du projet, à des échelles et dans des contextes variés.

PFE 10 Projets, Prospective et villes européennes

PFE 12 Le fait urbain et les pratiques du projet

PFE 19 Architecture raisonnée et construite de l'édifice

PFE 20 Approfondissement du projet naval

ENVIRONNEMENT, TERRITOIRES ET PAYSAGE

Les enseignements adossés à ce thème questionnent les conditions de mise en œuvre d'un développement durable des territoires et des paysages, en y incluant celui des villes, des quartiers, des espaces publics et des bâtiments. Ils proposent aux étudiants des approfondissements portant sur les enjeux environnementaux et les modèles culturels qui sous-tendent les politiques d'aménagement.

PFE 01 Démarches plastiques et projet urbain

PFE 03 Projet urbain et villes d'ailleurs

PFE 04 Architectures et espaces urbains en mutations 1

PFE 05 Transposition(s)

PFE 06/09 Edifice public et formes urbaines/ Densifications et mutations en tissus péri-urbains. Projets d'habitats et d'équipements

PFE 07 Architecture & partage - Maisons et paysages - Processus et concepts. Ici, ailleurs et autrement.

PFE 11 Paysage/S

PFE 12 Le fait urbain et les pratiques du projet

PFE 14 Dans les métropoles

PFE 15 A.I.A.C

PFE 23 MILIEUX HABITES : l'architecture aux rythmes de l'urbain et de la nature

PFE 25 Besoins sociaux et sanitaires dans la ville d'aujourd'hui

PFE 28 Milieux habités – construire l'urbanité dans une zone exposées à des risques naturels

PATRIMOINE ET MUTATIONS

Le thème définit un cadre commun d'enseignements qui s'intéressent prioritairement aux approches de ce qui est déjà-là : bâtiments, villes, paysages. Abordée dans le contexte du développement durable, la question du patrimoine est envisagée comme un héritage naturel et culturel en devenir, qu'il s'agit de comprendre, ménager et recréer.

PFE 03 Projet urbain et villes d'ailleurs

PFE 04 Architectures et espaces urbains en mutations 1

PFE 05 Transposition(s)

PFE 06/09 Edifice public et formes urbaines/ Densifications et mutations en tissus péri-urbains. Projets d'habitats et d'équipements

PFE 11 Paysage/S

PFE 13 Paris Métropolitains

PFE 14 Dans les métropoles

PFE 22 Du concept au projet architectural

PFE 23 MILIEUX HABITES : l'architecture aux rythmes de l'urbain et de la nature

PFE 25 Besoins sociaux et sanitaires dans la ville d'aujourd'hui

PFE 28 Milieux habités – construire l'urbanité dans une zone exposées à des risques naturels

THÉORIES ET CRITIQUE

Ce thème offre à l'étudiant le cadre et les instruments d'une réflexion théorique sur la conception architecturale et sur le projet entendu comme une « pratique critique ». Cette interrogation s'appuie sur l'histoire des théories et la critique architecturales d'une part, les sciences de la conception d'autre part.

PFE 10 Projets, Prospective et villes européennes

PFE 12 Le fait urbain et les pratiques du projet

PFE 13 Paris Métropolitains

PFE 15 A.I.A.C

VILLE, HABITAT ET SOCIÉTÉ

Les enseignements regroupés dans ce thème traitent de problématiques urbaines sous l'angle des pratiques collectives et individuelles, et de l'évolution de la forme et de la structure de la ville à toutes les échelles. Ils s'intéressent aux représentations, formations et transformations d'architectures et d'aménagements destinés à l'usage quotidien : habitat, espaces de travail et lieux publics.

PFE 01 Démarches plastiques et projet urbain

PFE 04 Architectures et espaces urbains en mutations 1

PFE 05 Transposition(s)

PFE 06/09 Edifice public et formes urbaines/ Densifications et mutations en tissus péri-urbains. Projets d'habitats et d'équipements

PFE 07 Architecture & partage - Maisons et paysages - Processus et concepts. Ici, ailleurs et autrement.

PFE 10 Projets, Prospective et villes européennes

PFE 13 Paris Métropolitains

PFE 14 Dans les métropoles

PFE 15 A.I.A.C

PFE 22 Du concept au projet architectural

PFE 23 MILIEUX HABITÉS : l'architecture aux rythmes de l'urbain et de la nature

PFE 25 Besoins sociaux et sanitaires dans la ville d'aujourd'hui

31

PFE NON THÉMATISÉ

PFE 26 Projeter et Transformer

ENSEIGNANT(E)S

SEMESTRE 10

M.10.11 – GROUPES DE PROJET DE FIN D'ÉTUDES - AU CHOIX	
PFE01	CARLO ASLAN, JÉRÔME BOULMIER
PFE02	MAHTAB MAZLOUMAN, GÉRALD GRIBÉ, JAKOB GAUTEL
PFE03	CÉLIA LEBARBÉY, CLAUDIO SECCI
PFE04	BENDICHT WEBER, VALENTINA MOIMAS
PFE05	OLIVIER BOUCHERON
PFE06	VINCEN CORNU, BRUNO GAUDIN
PFE07	FIONA MEADOWS, MONGI HAMMAMI
PFE09	VICTORIA PIGNOT, ALBERT - GILLES COHEN, VINCENT LAVERGNE
PFE10	ÉRIC LOCICERO, SERGE WACHTER, FRANÇOIS GUENA, NAZILA BELKADI
PFE11	YANN NUSSAUME, AGNES LAPASSAT, PHILIPPE HILAIRE, SÉVERINE ROUSSEL
PFE12	RON KENLEY, CHARLES GIRARD
PFE13	ANDRES ATELA, LUIS LOPEZ
PFE14	PATRICK LEITNER, DAVID FAGART
PFE 15	PIETRO CREMONINI, PHILIPPE LAUZANNE
PFE19	FRANCK GAUBIN
PFE20	CHRISTOPHE BARREAU
PFE22	DOMINIQUE BEAUTEMS
PFE23	DIDIER REBOIS, THIERRY BARBIER
PFE25	JEAN-MARC CHANTEUX, VARINIA TABOADA
PFE26	PASCAL QUINTARD-HOFSTEIN, RAPHAEL ARLOT
PFE28	ERIC DANIEL- LACOMBE, XAVIER BONNAUD

ANNUAIRE ADMINISTRATIF

SERVICE DE LA PÉDAGOGIE ET DE LA VIE ÉTUDIANTE

Catherine COMET, responsable : 23 12
Bernard COIFFET, Licence 1, inscriptions : 23 13
Soraya SERGENT, Licence 3, stages Licence et Master : 23 21
Sébastien PETITJEAN, Licence 2 / Validation des acquis : 23 78
Agnès MIRANDEL, Master : 23 18
Patricia BERNAIX, Vie étudiante : 23 17
Laurence PROBST, Bi-cursus : 23 16
HMONP : 23 15
Marie-Françoise SOTTO, Post-diplômes - DSA / DPEA : 23 45
Capucine DESCATOIRE : Master et stages de Master

SERVICE DES RELATIONS INTERNATIONALES

Danielle HUGUES, responsable : 23 19
Justine SIMONOT : 23 27
Marie MALINOSKY : 23 20

SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

ATELIER MAQUETTES

Marc FAYOLLE DE MANS : 23.44

ATELIER NUMÉRIQUE (site Cambrai)

Barmak LAHIJI : 01 40 05 56 44

BIBLIOTHÈQUE

Alexandra THELIER, responsable : 23 31

Damien DELAYE, Lucie TANGUY : 23 31

DOCUMENTATION

Didier TOURADE, coordination : 23 36

Sylviane CEDIA : 23 37

PÔLE IMAGE

Hervé JÉZÉQUEL , responsable : 23 40

Alain CHALU : 23 35

Marcelo MENDOZA : 23 47

VIDÉOTHEQUE

23 34

DIPLÔME D'ÉTAT
D'ARCHITECTE
CONFÉRANT
LE GRADE DE
M A S T E R 2

2016/17